

Ahmed El-Haidoussi, expert en économie :
« Les coopératives agricoles, un levier stratégique pour la sécurité alimentaire » **P7**

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION Jeudi 26 Février 2026 / N° 1282 / PRIX 20 DA



Absentéisme injustifié des élèves
Le ministère hausse le ton **P5**

DEVANT LES DÉPUTÉS

Saïd Sayoud défend le projet de loi sur les partis

Selon Sayoud, l'enjeu du projet de loi sur les partis politiques est d'éviter qu'un parti ne se forme sur une base religieuse, régionale ou ethnique, et de préserver l'unité du pays. **P3**



Lutte antiterroriste et criminalité organisée

L'ANP MULTIPLIE LES COUPS DE FILET

P16



Ecoles privées

UN PROJET DE DÉCRET SUR LA TABLE DU GOUVERNEMENT

P2

Le ministre de l'Intérieur annonce :
« L'Algérie bientôt sortie de la liste grise du GAFI »

Depuis l'inscription du pays sur la liste grise fin 2024, de vastes réformes ont été mises en œuvre pour lever toutes les réserves émises par l'instance internationale. Ces mesures ont porté sur le renforcement du cadre légal et réglementaire, l'amélioration de la supervision des secteurs à haut risque, la mise en place de nouvelles procédures et lignes directrices, ainsi que l'application de sanctions efficaces et proportionnées. **P4**



Sifi Ghrieb à Oran
Pose de la première pierre
de l'unité CCR d'Arzew

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a inauguré, avant-hier mardi, le nouveau siège de la direction régionale de la zone industrielle d'Arzew (Oran), relevant de l'activité de liquéfaction et de séparation du gaz du groupe Sonatrach. Sifi Ghrieb et la délégation qui l'accompagnait ont suivi une présentation sur les étapes de réalisation et les installations de ce projet situé dans la même zone industrielle, qui s'étend sur un terrain de 29 000 mètres carrés, dont 8 400 mètres carrés de surface construite.

Une présentation vidéo sur l'activité de la zone industrielle d'Arzew

Le bâtiment compte 2 étages avec une capacité d'accueil de 260 travailleurs, 160 bureaux, 14 salles de réunion et une salle de conférence de 150 places, selon la fiche technique du projet. Cette installation a été construite sur une structure métallique avec un design inspiré de l'environnement industriel du secteur de l'énergie, sous la forme de réservoirs pétroliers, intégrant des technologies modernes permettant une éventuelle extension future selon les besoins. Elle est considérée comme un bâtiment intelligent, équipé d'un système de gestion technique centralisée, de capteurs et de technologies avancées. Elle répond aux dernières normes de qualité environnementale mondiale, puisqu'elle est équipée de 320 panneaux solaires photovoltaïques pour la production d'énergie, permettant une réduction de la consommation d'énergie allant jusqu'à 20 %. Elle comprend également une station de traitement des eaux usées, garantissant l'irrigation durable de 4.500 mètres carrés d'espaces verts, selon la même source.

Ce projet a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'étude, de fourniture et de réalisation signé avec l'Entreprise nationale d'ingénierie civile et de bâtiment, où la durée totale de réalisation, y compris les phases d'étude et de fourniture, a été de 27 mois. Le choix de ce contractant a été fait dans le but de renforcer l'outil national, en s'appuyant sur l'expertise technique locale. D'autre part, le Premier ministre a également inauguré l'amphithéâtre du complexe pétrochimique CP12Z d'Arzew (activité de raffinage et pétrochimie de Sonatrach), avant de suivre une présentation vidéo sur l'activité de la zone industrielle d'Arzew.

Réalisation d'une unité de production de méthyl tert-butyl éther

Sifi Ghrieb a inspecté, par la suite, le projet de réalisation d'une unité de production de méthyl tert-butyl éther (MTBE), au niveau de la zone industrielle d'Arzew. Lors de sa visite à la salle de contrôle principale du projet, équipée des technologies les plus modernes en matière de contrôle et de sécurité, le Premier ministre a souligné l'importance de ce projet, qui permettra d'améliorer la qualité de l'essence sans plomb, de réduire la facture des importations et de s'orienter vers l'exportation. Le taux d'avancement des travaux de cette unité, dont la capacité de production est estimée à 200 000 tonnes par an de méthyl tert-butyl éther, un additif essentiel dans la fabrication de l'essence sans plomb, a atteint 86 %. L'entrée en service de cette installation est prévue pour juillet de l'année en cours, selon la fiche technique du projet. Selon la même source, ce projet permettra de réduire les importations de MTBE et de satisfaire les besoins actuels des raffineries en cette substance, tout en valorisant le méthanol produit par le complexe « CP1 Z », dont 75 000 tonnes par an devraient être traitées, ainsi que le butane produit par le complexe « GP2 Z », avec un volume prévisionnel de traitement de 150 000 tonnes par an. Ce projet a permis la création de 3 500 emplois durant la phase de construction. A son entrée en exploitation, il devrait générer au moins 200 postes de travail.

Pose de la première pierre pour la réalisation d'une unité de reformage catalytique du Naphta

Le Premier ministre a procédé, dans la zone industrielle d'Arzew (Oran), à la pose de la première pierre pour la réalisation d'une unité de reformage catalytique du Naphta. Il a reçu des explications sur le projet qui sera réalisé à la raffinerie de pétrole d'Arzew, et qui comprend une unité de reformage catalytique (CCR) qui permettra de valoriser la Naphta produite à la raffinerie dans le but de produire du REFORMAT, qui entre dans la composition de l'essence. La quantité produite annuellement est estimée à 1,2 million de tonnes d'essence, tandis que la capacité de traitement annuelle est de 738 000 tonnes de naphta, selon la même fiche technique du projet. Ce projet vise également à renforcer la production d'essence sur le marché local, notamment dans les régions Ouest et Sud-Ouest, tout en mettant fin au transport de cette matière d'essence de la raffinerie de Skikda RA1K vers la raffinerie d'Arzew RA12, après satisfaction de la demande dans la région Ouest avec la nouvelle production de la raffinerie d'Arzew, ce qui permettra d'assurer l'abondance, selon la même source. Le projet permettra la création de 3 000 postes d'emploi durant la phase de réalisation et 60 postes directs durant la phase d'exploitation.

R. N.

ÉCOLES PRIVÉES
Un projet de décret sur la table
du Gouvernement

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, ce mercredi 25 février 2026, une réunion du Gouvernement consacrée, notamment, à l'examen d'un projet de décret exécutif fixant les conditions et modalités d'agrément, de fonctionnement et de contrôle des établissements privés d'éducation et d'enseignement, a indiqué un communiqué des services du Premier ministère.

PAR RÉDACTION NATIONALE

Un texte, ajoute la même source, qui « vise à remédier aux insuffisances et dysfonctionnements constatés sur le terrain » et qui prévoit donc « un nouveau cahier des charges définissant les obligations administratives, techniques et pédagogiques incombant aux écoles privées ». Dans ce sillage, l'agrément de ces établissements « sera désormais soumis aux exigences de la carte scolaire », alors que ces établissements « seront également tenus d'assurer un enseignement conforme aux programmes et curricula nationaux et de respecter les constantes nationales », poursuit le communiqué.

Exposé sur l'état d'avancement des préparatifs du Hadj

Par ailleurs, « le Gouvernement a entendu un exposé sur l'état d'avancement des préparatifs du Hadj pour la saison 1447H/2026 », avec une présentation qui « a porté sur les principales étapes organisationnelles et les opéra-



tions engagées afin de simplifier les procédures et d'en alléger les contraintes au profit des pèlerins algériens ». À cet effet, indique encore la même source, « les contrats relatifs aux services d'hébergement, de restauration, de transport des pèlerins et des bagages, ainsi qu'à l'encadrement sanitaire, ont été conclus », soulignant que « les opérations organisationnelles ont également été numérisées via le portail algérien du Hadj, avec l'introduction du paiement électronique des frais ».

L'accent a été mis, dans ce sens, sur « l'importance d'une coordination permanente entre les secteurs, institutions et organismes concernés afin de préserver l'image honorable de l'Algérie durant cette saison ». En outre, le Gouvernement a examiné la feuille de route 2026-2028 du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels, en vue de « sa modernisation pour en faire un véritable moteur de développement économique ». Une stratégie qui « prévoit une réforme globale du système de

formation, destinée à renforcer l'employabilité des diplômés, améliorer la qualité de l'enseignement et diversifier l'offre de formation afin de répondre pleinement aux besoins du marché du travail ». Enfin, dans le cadre du suivi des grands projets structurants, « le Gouvernement a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux d'extension du port d'Annaba, inscrit dans le cadre de la réalisation du mégaprojet du phosphate intégré », conclut le communiqué. ■

DOUBLE ANNIVERSAIRE DU 24 FÉVRIER
Entre mémoire et défis de l'heure

PAR MAHREZ Z.

La commémoration du double anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), et de la nationalisation des hydrocarbures, a constitué, cette année, un moment hautement symbolique de réaffirmation des fondements historiques de la nation algérienne, et une occasion de mettre en avant l'attachement à la souveraineté économique. Les différents discours prononcés à cette occasion, dont en premier lieu celui du président de la République, ont mis en exergue le lien indéfectible entre mémoire historique, souveraineté économique et engagement patriotique en vue de transmettre les valeurs héritées. Au-delà de la commémoration, le double anniversaire du 24 Février s'affirme ainsi comme une date de projection vers l'avenir,

où sont affirmées les valeurs de solidarité, de travail et d'indépendance. Dans un message adressé à la nation, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a qualifié la journée d'« impérissable dans l'histoire nationale », soulignant qu'elle incarne à la fois l'engagement des travailleurs dans la lutte de libération et la décision stratégique de reprendre le contrôle des richesses du pays. Il a rappelé que la nationalisation des hydrocarbures constituait une « décision souveraine historique et décisive », rendue possible grâce aux compétences nationales qui ont su garantir la continuité de la production. M. Abdelmadjid Tebboune a en outre mis en avant les réalisations accomplies par l'Algérie ces dernières années, dans divers domaines, en concrétisation des politiques économiques et sociales dont les résultats sont visibles chaque jour, à travers les diffé-

rentes régions du pays, exprimant sa satisfaction face à l'enthousiasme manifesté par le peuple algérien pour les différents nouveaux projets. Le président de la République a exprimé « toute sa considération à toutes les femmes et tous les hommes engagés dans la concrétisation des grands projets ». De son côté, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), M. Amar Takdjout, a mis en avant la continuité du combat des travailleurs, depuis la guerre de libération nationale, jusqu'aux défis économiques actuels. Il a insisté sur la nécessité de préserver les acquis sociaux et de promouvoir une culture de responsabilité collective vis-à-vis des richesses nationales. M Amar Takdjout a affirmé que la commémoration du double anniversaire constitue une occasion pour valoriser les réalisations et les acquis dans divers domaines,

soulignant que l'Algérie « dispose d'un capital humain qui lui permet de remporter différentes batailles, notamment celle du développement économique dans divers secteurs », soulignant l'importance de cette « richesse humaine précieuse » pour réaliser le développement économique et social. Il a considéré que « le capital humain de l'Algérie se manifeste par ses travailleurs, qui ont été un rempart de défense de la patrie durant la glorieuse Révolution de libération, pendant la période de construction, puis durant la décennie noire, où ils ont sacrifié leur vie et leurs biens pour que l'Algérie demeure libre et forte dans ses institutions, et ils sont encore aujourd'hui plus prêts à la défendre ». M. Takdjout a ajouté que « les sacrifices de ces travailleurs restent une source d'inspiration pour leurs valeurs de patriotisme et d'honneur ». ■

L'EXPRESS

Quotidien national
d'information édité par la

SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la
presse Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zoulouache,
Kouba, Alger

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
TEL/fax: 023.70.99.92
Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT :
NOURDINE BRAHMI

DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
RABAH YUCEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication
d'Édition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression:
Société d'Impression
d'Alger (SIA)

Diffusion:
Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou
tout autre document et illustration
adressés ou remis à la Rédaction ne
sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une réclamation.

DEVANT LES DÉPUTÉS

Saïd Sayoud défend le projet de loi sur les partis

Devant les députés, le ministre de l'Intérieur a justifié l'autorisation préalable, la surveillance renforcée des activités internes et l'encadrement strict des financements, assurant que ces mesures visent à « structurer » la vie partisane et à protéger l'unité nationale.

PAR NASSIM TERKI

Dans un climat politique marqué par la volonté affichée de réorganiser le champ partisan, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a défendu, mardi, la philosophie générale du projet de loi organique sur les partis politiques. Face aux députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), il a insisté sur le fait que l'administration n'entend pas restreindre la vie politique, mais en fixer les règles : son rôle, a-t-il affirmé, « ne vise pas à restreindre l'activité des partis, mais à la structurer dans le respect de la Constitution et de la loi ».

Les réticences exprimées par plusieurs présidents de groupes parlementaires ont porté, une nouvelle fois, sur l'autorisation préalable, étape incontournable dans la création de nouvelles formations. Saïd Sayoud a justifié cette exigence au nom des « prérogatives de l'État chargé de veiller au respect des constantes nationales », rappelant que la mesure « ne constitue pas une atteinte à la liberté de créer des partis, mais un cadre pour l'organiser ». L'enjeu, selon lui, est d'éviter qu'un parti ne se forme « sur une base religieuse, régionale ou ethnique », et de préserver l'unité du pays.

Les députés du Mouvement de la Société pour la Paix ont exprimé leurs inquiétudes concernant le pouvoir discrétionnaire accordé à l'administration pour suspendre ou dissoudre une formation. Le ministre a répondu en mettant en avant « des garanties juridiques claires protégeant les partis politiques ». Il a souligné que le texte « fixe des délais précis pour l'étude des dossiers de création et l'approbation des

modifications » et que toutes les décisions administratives sont soumises « à la possibilité d'un recours devant les juridictions compétentes », réaffirmant la place du contrôle judiciaire.

Il a également défendu le recours à la suspension administrative temporaire, considérée par le gouvernement comme un outil rapide face à des infractions persistantes, une suspension judiciaire, a-t-il expliqué, peut « s'enliser dans des procédures longues et complexes », permettant au parti visé de poursuivre ses activités. L'intervention administrative, elle, garantirait une réaction immédiate et préserverait « le fonctionnement régulier de la vie partisane ».

Pour sécuriser les processus internes, le ministre a aussi insisté sur la présence obligatoire d'un huissier chargé de constater les travaux des organes délibérants des partis, manière d'assurer à la fois « la crédibilité des résultats et la légitimité des activités internes ».

Les alliances ou accords de coopération avec des partis étrangers seront, eux aussi, soumis à un contrôle préalable. Une mesure justifiée par la volonté de l'État de protéger « l'identité nationale, l'unité et la souveraineté du pays », mais aussi d'éviter toute tentative d'ingérence. Selon Saïd Sayoud, « le parti politique, en tant qu'organisation nationale agréée, doté d'une fonction constitutionnelle, ne peut s'engager dans des alliances avec des entités étrangères susceptibles de menacer la stabilité politique ou de contredire les intérêts supérieurs du pays ».

Le ministre a rappelé que les procédures liées à la création des partis ont été allégées, notamment sur les documents requis, et que ces simplifications découlent des proposi-



tions formulées par les responsables politiques. La dématérialisation est présentée comme un levier central, une plateforme numérique dédiée au ministère de l'Intérieur doit faciliter le dépôt, le suivi et l'examen des dossiers.

Interrogé sur la question sensible du financement, Saïd Sayoud a expliqué que le projet de loi renvoie à un texte spécifique les modalités d'octroi du financement public. Il a rappelé que la rédaction actuelle s'appuie sur l'article 58 de la Constitution et a insisté sur l'interdiction absolue des fonds extérieurs : « La loi interdit clairement tout financement étranger, qu'il provienne de personnes physiques ou de structures situées hors d'Algérie ». Elle prohibe également tout financement occulte pouvant influencer « l'indépendance des partis ou la transparence du processus politique ».

En matière financière, le ministre affirme que l'ensemble du dispositif est conforme aux normes internationales édictées par le Groupe d'action financière (GAFI), notamment sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'interdiction des transactions en espèces y répond directement : « L'interdiction des transactions en espèces pour les partis politiques répond aux normes internationales du GAFI en matière

de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. ». Il a ajouté que l'Algérie, placée sur la liste grise, « sortira de cette liste d'ici la fin du mois de mars prochain ».

Le ministre a enfin évoqué les nouveautés introduites dans le texte, notamment l'interdiction du nomadisme politique. Le constat dressé par les services du ministère est sans ambiguïté : « Le suivi de terrain de la vie politique et partisane dans notre pays a permis de constater la propagation du phénomène de changement d'appartenance partisane des élus en cours de mandat ». Un phénomène qui, estime-t-il, porte atteinte à la « crédibilité de l'action politique » et contredit « le principe de représentation de la volonté populaire ».

Saïd Sayoud a conclu en soulignant la finalité globale du projet : « Les dispositions proposées constituent les fondements solides qui permettront aux partis de travailler dans un cadre légal et de s'acquitter de leur rôle constitutionnel dans l'animation de la vie politique et la mobilisation des citoyens ». Il y voit un instrument destiné à « relancer le militantisme partisan et à ancrer le processus démocratique », tout en assurant que toutes les propositions émises seront examinées afin d'aboutir à « une loi équitable pour tous ». ■

Elle tend à protéger la patrie et endiguer les attaques de félons contre le pays

La loi portant déchéance de la nationalité algérienne entre en vigueur

Publiée dans le dernier Journal officiel paru avant-hier mardi, la loi portant déchéance de la nationalité algérienne, dont les modalités d'application sont pleinement détaillées, entre désormais en vigueur.

Elle indique que « toute personne qui a acquis la nationalité algérienne peut en être déchue si elle est condamnée pour un acte qualifié de crime ou de délit portant atteinte aux intérêts fondamentaux de l'Algérie ou à l'unité nationale ou à la sécurité de l'Etat, et si elle est condamnée, en Algérie ou à l'étranger, pour un crime passible d'une peine égale ou supérieure à cinq années de réclusion ».

Le texte précise, encore, que la déchéance n'est encourue que si les faits reprochés à l'intéressé se sont produits pendant un délai de dix ans à compter de la date d'acquisition de la nationalité. La déchéance

ne peut être prononcée que dans un délai de cinq (5) ans, à compter de la date desdits faits, est-il souligné.

Nationalité algérienne d'origine ou acquise

Concernant la nationalité algérienne d'origine ou acquise, la déchéance peut être prononcée contre « tout Algérien à l'encontre duquel existent des indices graves et concordants établissant qu'il a commis, hors du territoire national, l'un des actes mentionnés ci-après et qu'il n'y a pas mis fin, en dépit de la mise en demeure qui lui a été adressée par le Gouvernement algérien ».

Est concernée par cette disposition toute personne ayant commis les actes suivants :

- « A agi, de manière manifeste et sans équivoque, d'une façon de nature à porter gravement atteinte aux intérêts de

- l'Algérie, à l'unité nationale, à la sécurité de l'Etat et à la stabilité de ses institutions, à l'unité du peuple ou aux symboles de la Révolution de libération nationale, ou a exercé publiquement des activités hostiles à l'Algérie ».
- « A manifesté, dans l'intention de nuire aux intérêts de l'Algérie, son allégeance à un autre Etat, l'a proclamée officiellement ou a démontré, sans équivoque, sa détermination à renier toute allégeance à l'Algérie ».
- « A rendu des services à un autre Etat ou a accepté de celui-ci des fonds ou des avantages, dans le but de porter atteinte aux intérêts de l'Algérie ».
- « A agi pour le compte des forces militaires ou sécuritaires étrangères ou leur a apporté une assistance, de manière à porter atteinte aux intérêts de l'Algérie ».
- « A coopéré avec un Etat ou une

- entité hostile à l'Algérie », « a assumé la direction d'un groupe ou d'une organisation terroriste ou subversive, quelle que soit sa forme ou sa dénomination, ou y a exercé des activités, y a adhéré, en a assuré le financement ou la propagande, par quelque moyen que ce soit, de manière à porter atteinte aux intérêts de l'Algérie », précise le texte.

Une mesure exceptionnelle

La loi stipule en outre qu'il peut, également, être déchu de la nationalité algérienne d'origine, tout Algérien qui détient une autre nationalité acquise et l'a utilisée pour porter atteinte à la nationalité algérienne d'origine, ou qui détient une autre nationalité, qu'elle soit d'origine ou acquise, et l'a utilisée dans le but de nuire à l'Algérie.

Le texte souligne, par ailleurs, que « la déchéance de la nationalité algérienne d'origine

constitue une mesure exceptionnelle à laquelle il ne peut être recouru que pour les motifs limitativement énumérés par la présente loi et conformément aux garanties qu'elle prévoit », précisant que « la personne concernée ne peut être déchue de la nationalité algérienne d'origine que si elle détient une autre nationalité ».

Toutefois, ajoute-t-il, ces dispositions « ne sont pas applicables aux actes de trahison, d'intelligence avec une puissance étrangère, de port d'armes contre l'Algérie, d'atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de l'Algérie, d'appartenance, à quelque titre que ce soit, à des entités et à des organisations terroristes, ainsi qu'à tout acte portant atteinte à la sécurité de l'Etat et à sa stabilité, conformément à la législation en vigueur ».

Rédaction nationale

Éditorial

L'EXPRESS

LE CHANTIER NÉCESSAIRE

PAR BOUALEM B.

Le ministre de l'Intérieur, Saïd Sayoud, a défendu avec conviction le projet de loi organique sur les partis politiques. Il a déclaré que par ce projet, il s'agit de « relancer le militantisme partisan », d'« ancrer le processus démocratique » et de redonner aux formations politiques leur rôle central dans l'animation de la vie publique. Depuis des années, le paysage politique national donne souvent l'image d'un champ fatigué. C'est constaté par tout le monde, les partis peinent à mobiliser, le militantisme est en berne, la jeunesse se détourne massivement de la chose publique et les débats tournent souvent à vide quand ils ne se réduisent pas à des invectives stériles. Dans ce contexte, l'idée de moderniser le cadre légal, d'alléger les procédures de création, de numériser les dossiers, de former des élites et de restaurer la confiance dans l'action politique sonne comme une réponse attendue. Le contrôle préalable à la création d'un parti, justifié par la défense de l'unité nationale et des constantes constitutionnelles, peut se comprendre dans un pays qui a payé cher les dérives et les instrumentalisations du passé. De même, l'alignement sur les normes du GAFI, avec la sortie imminente de la liste grise annoncée pour fin mars, montre une volonté de sérieux dans la transparence financière des partis. Il faut cependant noter qu'une loi, aussi bien ficelée soit-elle, ne relancera pas le militantisme par décret. Elle ne créera pas miraculeusement des partis vivants, ancrés dans la société, porteurs de projets crédibles et capables de parler à une jeunesse qui a été usée par les discours ronflants et le triste vieux temps des fameuses « chekaras » pour prétendre accéder à un poste d'élu. Pour que ce texte produise les effets annoncés, il devra s'accompagner d'un environnement politique réellement animé où les partis joueront pleinement leur rôle. On attend que les partis eux-mêmes se saisissent de cette opportunité. Trop d'entre eux se sont installés dans le confort d'une rente électorale ou d'un statut d'opposition de salon. La limitation des mandats, la lutte contre le « nomadisme politique », l'obligation de quotas pour les jeunes et les femmes, le renforcement du contrôle financier... toutes ces avancées, couplées à la liberté effective de réunion et de manifestation, à l'accès équitable aux médias publics, à la garantie d'un financement public équitable, devront faire des formations politiques des moteurs de renouvellement. Notre pays a besoin d'une vie politique vivante, pluraliste, audacieuse, capable de porter les espérances d'une population qui mérite mieux que la résignation ou la colère sans débouché. Ce projet de loi peut être une brique utile dans cet édifice, à condition qu'il ne serve pas seulement à rationaliser le décor, mais à animer réellement le paysage politique. Le ministre dit vouloir une loi « équitable pour tous ». C'est exactement ce que les partis attendent. Un cadre qui permette à toutes les voix de s'exprimer dans le respect des lois et des valeurs communes.

FINIE L'INCERTITUDE À LA BANQUE CENTRALE

Mohamed Lamine Lebbou prend les rênes

Mohamed Lamine Lebbou a pris hier ses fonctions de gouverneur de la Banque d'Algérie. La cérémonie d'installation s'est déroulée sous la présidence du Premier ministre, Sifi Ghrieb. Y ont pris part le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, l'ancien gouverneur par intérim, Mouatasssem Boudiaf, ainsi que plusieurs hauts responsables du secteur bancaire et des institutions financières.

PAR MAHDI B.

A cette occasion, le Premier ministre a adressé ses félicitations au nouveau gouverneur et lui a souhaité pleine réussite dans ses nouvelles responsabilités, en rappelant l'importance de soutenir la dynamique économique actuelle impulsée par le président de la République. Sifi Ghrieb a souligné les enjeux majeurs auxquels devra répondre Mohamed Lamine Lebbou, notamment le renforcement de la stabilité financière, la consolidation de la gouvernance et de la transparence, ainsi que la coordination avec tous les acteurs du secteur bancaire pour accompagner efficacement les projets économiques nationaux. Finie ainsi la période de flottement qui a régné à la tête de la Banque centrale d'Algérie après le limogeage, le 4 janvier dernier, de Salah Eddine Taleb par le président de la République Abdelmadjid Tebboune. Un cafouillage sur le système de paiement par cash, qui devait s'achever en 2028, puis annulé, aurait coûté son poste à Taleb. Mais l'intérim, assuré alors par le vice-gouverneur Mouatassim Boudiaf, aura quand même duré presque un mois. Lundi, à l'issue du Conseil des ministres, présidé par M. Abdelmadjid Tebboune, Mohamed Lamine Lebbou a été nommé nouveau gouverneur de la Banque d'Algérie. Virtuellement nouveau

dans le secteur bancaire qu'il a rejoint pratiquement après les années 2020, le nouveau patron de la Banque d'Algérie est d'abord un universitaire, économiste de formation, bardé de diplômes et ancien professeur à l'université Badji-Mokhtar d'Annaba, sa ville natale. Dans son cursus professionnel, il a dans sa besace le poste sensible, en 2020, de président du Conseil d'administration d'Algerian Qatar Steel, une mission importante dans la gestion de projets combinant finances, investissements et développement industriel. Il apporte ainsi à la Banque centrale une solide expérience dans la gestion de projets à capitaux mixtes, et, en plus, son expérience personnelle au sein d'établissements bancaires internationaux présents en Algérie dont BNP Paribas Algérie et Société Générale Algérie. Mohamed Lamine Lebbou n'a donc pas exactement le profil d'un banquier pur et dur, mais plutôt un économiste ayant fourbi ses armes dans plusieurs institutions autant bancaires, universitaires que des entreprises. Sa mission, combinée à son profil d'homme volant de la finance et du management, qu'il maîtrise parfaitement, en plus de la numérisation, ne sera pas un mystère : il devra d'abord consolider le dinar face aux principales monnaies étrangères, maîtriser l'inflation importée, veiller aux grands équilibres financiers du pays,

maintenir la cadence des financements en direction de l'économie nationale et le développement, et veiller à éviter un trop grand endettement intérieur en maîtrisant la dette du Trésor, courroie de transmission pour les projets de développement local. Le nouveau patron de la Banque d'Algérie devra surtout accélérer la croissance économique en régulant les canaux de financements des projets structurants, encourager les investissements, tout en maintenant dans des proportions acceptables pour les demandeurs le loyer du crédit bancaire. Autre mission et non moins importante, la gestion des réserves de change et la mobilité des crédits au profit de l'économie nationale, outre une bonne synergie avec les banques primaires dont les politiques commerciales et managériales ne dépendent pas de la Banque centrale. Autre souci pour le nouveau patron de la Banque d'Algérie, la réduction et la maîtrise de l'inflation, dont celle importée, pour ne pas hypothéquer autant la croissance du PIB que les grands agrégats macroéconomiques du pays. Sinon, la position de la banque d'Algérie est bonne, selon un bilan présenté par le sortant Salah Eddine Taleb. Face aux chocs externes dont l'inflation importée, la Banque d'Algérie doit donc maintenir son soutien au dinar algérien pour atténuer l'effet de l'inflation importée, alors que le faible en-



dettement extérieur a sauvé l'Algérie de l'impact de la hausse des taux d'intérêt à l'international. Par la suite, le taux d'inflation global, en moyenne annuelle, a sensiblement décéléré pour atteindre 2,66 % (-1,19 % en glissement annuel) en août 2025 après avoir enregistré un pic de 9,48 % en août 2022 (10,82 % en glissement annuel). En conséquence, le taux directeur a été abaissé de 0,25 % et fixé à 2,75 % en vue d'accroître la capacité du système bancaire à financer l'économie, et ce sera là également un des chantiers du nouveau Gouverneur de la Banque d'Algérie. Enfin, le grand chantier, selon les objectifs des réformes économiques contenues dans la Loi sur la monnaie et le crédit, sera la digitalisation du système bancaire algérien, et les pouvoirs publics se sont pleinement engagés dans cette perspective. Le nouveau patron de la

Banque d'Algérie devra accélérer la digitalisation, selon les textes réglementaires, des moyens de paiement à travers la modernisation, la numérisation et la digitalisation du système bancaire national et ce, notamment, par la consécration d'un Comité national des paiements. D'autre part, la mission de Mohamed Lamine Lebbou est simple : il est tenu de favoriser, dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions nécessaires à la croissance et au développement économiques, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière du pays, en plus de la régulation de l'activité des banques, à la stabilisation des prix et du taux de change du dinar, ainsi qu'à la gestion des réserves en devises, de la balance des paiements et des relations avec les institutions financières multilatérales internationales. Vaste programme... ■

Mécanisation agricole L'UNPA salue les décisions du Président Tebboune



Lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné la mise en place de coopératives agricoles rattachées au groupe Agrodif, afin de faciliter l'accès à des machines agricoles et de moderniser le secteur. L'Union nationale des paysans algériens a salué ces directives, qui visent à renforcer la mécanisation de l'agriculture, améliorer la productivité et réduire les pertes, notamment dans la filière céréalière. L'objectif de cultiver 3

millions d'hectares a également été réaffirmé comme priorité nationale. Son secrétaire général a indiqué que des coopératives régionales seront créées dans les principales zones de production céréalière, avec un cadre légal prêt avant fin mars, pour que les équipements soient disponibles dès le début des moissons, en mai dans le Sud et en juillet dans les autres régions. Cette initiative répond à la difficulté récurrente des agriculteurs à accéder aux machines lors des périodes cruciales du cycle agricole. Le Président Tebboune a insisté sur l'achat de matériel local adapté, la réduction de la bureaucratie et la mise en œuvre rapide sur le terrain, sous la supervision du Premier ministre.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ANNONCE : « L'Algérie bientôt sortie de la liste grise du GAFI »

L'Algérie devrait quitter la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) avant la fin du premier trimestre 2026, probablement dès mars. L'annonce en a été faite hier par le ministre de l'Intérieur et des Transports, Saïd Sayoud, lors de la présentation du projet de loi sur les partis politiques à l'Assemblée populaire nationale. Interrogé sur l'encadrement des transactions financières des partis politiques, le ministre a précisé que les paiements en espèces ont désormais été interdits, en conformité avec les standards du GAFI. Il a rappelé que, depuis l'inscription du pays sur la liste grise fin 2024, de vastes réformes ont été mises en œuvre pour lever toutes les réserves émises par l'instance internationale. Ces mesures ont porté sur le renforcement du cadre légal et réglementaire, l'amélioration de la supervision des secteurs à haut risque, la mise en place de nouvelles procédures et lignes directrices, ainsi que l'application de sanctions efficaces et proportionnées. Les dernières évaluations du GAFI, lors de sa réunion plénière de février à Mexico, confirment les progrès réalisés.



Pour le gouvernement, cette sortie ne serait pas qu'une formalité : elle symboliserait le retour de l'Algérie à une situation normale aux yeux des institutions financières internationales et renforcerait la confiance des partenaires étrangers, souvent attentifs à ce type de classement. La consolidation de la transparence et de la crédibilité du système financier

national reste donc un enjeu majeur. Ainsi, mars 2026 apparaît comme une date clé. La fin de cette période grise traduirait l'achèvement du plan d'action convenu avec le GAFI et la pleine conformité du dispositif national aux standards internationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

R. N.

ABSENTÉISME INJUSTIFIÉ DES ÉLÈVES

Le ministère hausse le ton

Les élèves des classes terminales n'ont pas attendu le troisième trimestre pour désertir les bancs de classes. Le ministère de l'Éducation a dénoncé l'absence non justifiée des élèves des classes terminales des lycées durant le deuxième trimestre. Une attitude décriée par la communauté éducative, et affectant, selon le ministère, le niveau du rendement scolaire et la préparation des candidats à l'examen du baccalauréat.

PAR MERIEM K

Le ministère de l'Éducation nationale a souligné la nécessité d'un suivi rigoureux des absences des élèves et des enseignants, en particulier celles des élèves des classes terminales des lycées, ainsi que des enseignants, et de l'activation des textes juridiques et réglementaires y afférents. Dans une correspondance adressée aux directeurs de l'éducation pour application, ainsi qu'aux proviseurs des lycées pour exécution, il est indiqué que « les constats de terrain relatifs à l'assiduité des élèves dans les établissements éducatifs, notamment les élèves des classes terminales des lycées, ont révélé des absences non justifiées durant le deuxième trimestre, particulièrement au début du mois sacré de Ramadhan, ce qui affecte leur niveau de rendement scolaire et leur préparation à l'examen du baccalauréat ». Le ministère a également affirmé que les sujets des épreuves de l'examen du baccalauréat portent sur des leçons programmées et réalisées en classe, telles que prévues par les programmes scolaires, appelant à un suivi continu de la scolarité des élèves et à la prise de mesures appropriées pour limiter les absences non justifiées. La même source a exhorté les proviseurs des lycées à assurer un suivi strict des absences des élèves et des enseignants, et à activer les textes juridiques et réglementaires en la matière. Par ailleurs, le ministère a invité les enseignants à dispenser

les cours prévus quel que soit le nombre d'élèves présents dans le groupe, tout en veillant à consigner ces cours dans les cahiers de textes.

Réforme du bac et une fiche de synthèse pour cerner le phénomène

Les enseignants ont toujours signalé les absences injustifiées et répétées des élèves de terminale. Un comportement que renvoie le coordinateur national du Syndicat national autonome de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST), Hamza Belhouane, à la volonté des élèves de se consacrer pour la résolution des exercices en dehors des classes. « À l'approche du baccalauréat, les candidats au bac privilégient la résolution d'exercices en solo ou en groupe. Ils estiment que cette méthode est plus efficace pour leur préparation pour cet examen », a-t-il dit dans une déclaration à l'Express. Pour certains élèves, la présence en classe est perçue comme une « perte de temps qui freine leur rythme de révision et préparation personnelle », regrette le coordinateur du Snapest, qui insiste sur le fait que ce retrait de l'école publique n'est « aucunement » motivé par l'absentéisme ou le recours aux cours particuliers, mais par une volonté exclusive de se consacrer à la « résolution d'exercices et sujets de bac des sessions précédentes ».

S'agissant de l'application des textes juridiques, le coordinateur du Sna-



pest indique que lorsque l'élève s'absente, il revient souvent accompagné de son tuteur pour justifier son absence. « On observe alors une forme de complicité, voire d'attermoiement des parents ». Mais en cas d'absence injustifiée, l'élève risque « l'exclusion », mais sans le « priver de son droit de passer l'examen du bac ». Toutefois, ces mesures répressives ne peuvent être la solution

face à « l'ampleur » du phénomène. Pour mettre un terme à ce comportement, le coordinateur du Snapest estime qu'il est « judicieux » de réformer le bac et d'élaborer une fiche de synthèse. « Nous revendiquons la réforme du bac ainsi que l'élaboration d'une fiche de synthèse », plaide Belhouane. La fiche de synthèse permet aux candidats d'accéder à l'université grâce à la moyenne ob-

tenue durant l'année scolaire, avec celle de l'épreuve du bac. Une mesure que prônent également les parents d'élèves. Pour eux, prendre en compte les moyennes des examens trimestriels dans le calcul de la moyenne de passage à l'université, ainsi que l'introduction des absences dans les résultats scolaires est une mesure qui va dans le sens de l'intérêt de l'élève. ■

INTOXICATION ALIMENTAIRE

Le ministère de la Santé appelle à la vigilance

Face à l'enregistrement récent de plusieurs cas d'intoxication alimentaire, le ministère de la Santé a publié un communiqué appelant les citoyens à redoubler de vigilance et à respecter strictement les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire lors de la préparation, de la conservation et de la consommation des aliments.

Selon le communiqué, les intoxications alimentaires constituent un véritable risque pour la santé publique, en particulier lorsqu'elles surviennent dans des contextes d'alimentation collective lors de fêtes, cérémonies ou rassemblements. Dans ces situations, les probabilités de contamination augmentent en raison d'un stockage inapproprié des aliments ou du non-respect des conditions d'hygiène.

Les autorités sanitaires précisent que les cas récemment signalés sont, dans la majorité des situations, liés à la consommation de produits hautement périssables tels que les pâtisseries, la viande hachée, les œufs et les produits laitiers.

Ces aliments, sensibles aux variations de température et à la contamination bactérienne, nécessitent des précautions particulières tout au long de la chaîne de préparation et de conservation.

Dans ce contexte, le ministère insiste sur l'importance de plusieurs mesures préventives essentielles, notam-



ment le lavage rigoureux des mains et des ustensiles de cuisine, le nettoyage soigneux des aliments avant cuisson, ainsi qu'une cuisson complète des produits alimentaires. Il recommande également le respect strict de la chaîne du froid lors du stockage et du transport, l'utilisation d'une eau potable pour la préparation des repas et l'isolement des aliments cuits pendant le refroidisse-

ment afin d'éviter toute contamination croisée.

Parmi les autres recommandations figurent la vérification systématique des dates de péremption, l'interdiction de décongeler la viande à température ambiante, le rejet des conserves déformées ou dégageant une odeur suspecte... Le ministère rappelle également qu'un plat cuisiné ne doit pas rester plus de deux

heures à température ambiante et qu'il est préférable d'éviter le stockage prolongé des repas préparés. Les autorités sanitaires réitèrent leur appel à la responsabilité individuelle et collective, soulignant que la prévention demeure le moyen le plus efficace pour protéger la santé publique et éviter les complications parfois graves des intoxications alimentaires. ■

Accidents de la route Dix blessés dans le dérapage d'un bus à Tipaza



Un accident de la circulation s'est produit ce mardi dans la wilaya de Tipaza, faisant dix blessés, selon un bilan provisoire de la Protection civile, précisant que « le sinistre est survenu à 08h53 à la suite du dérapage d'un bus de transport de voyageurs, qui a percuté un arbre sur l'axe reliant Tipaza à Blida ». Selon la même source, l'accident s'est produit au niveau de la commune de Sidi Rached, relevant de la daïra de Tipaza. Alertés, les éléments de la Protection civile sont rapidement intervenus afin de porter secours aux victimes et sécuriser les lieux.

Les victimes ont reçu les premiers soins sur place avant d'être évacuées vers l'hôpital local pour une prise en charge médicale plus approfondie.

Les causes exactes de l'accident n'ont pas encore été déterminées. Toutefois, une enquête devrait être ouverte par les services compétents afin d'établir les circonstances de ce dérapage et déterminer les responsabilités éventuelles.

Le pétrole se maintient près de ses plus hauts niveaux

Les prix du pétrole se maintenaient hier près de leurs plus hauts niveaux depuis sept mois, alors que la menace d'un conflit militaire entre les États-Unis et l'Iran, susceptible de perturber l'approvisionnement, continuait d'inquiéter les investisseurs, à la veille de discussions prévues entre les deux parties, selon zonebourse. Les contrats à terme sur le Brent progressaient de 42 cents, soit 0,6%, à 71,19 USD le baril à 07h30 GMT. Les contrats sur le WTI gagnaient 41 cents, soit 0,6%, à 66,04 USD le baril. Les prix du Brent ont atteint vendredi leur plus haut niveau depuis le 31 juillet, tandis que le WTI a enregistré lundi un sommet depuis le 4 août. Les deux contrats se maintiennent à ces niveaux alors que les États-Unis ont déployé des forces militaires au Moyen-Orient afin de pousser l'Iran à négocier la fin de son programme nucléaire et balistique. Un conflit prolongé pourrait perturber l'approvisionnement en provenance de l'Iran, troisième producteur de brut de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), ainsi que d'autres pays de cette région clé du Moyen-Orient. « Cette incertitude signifie que le marché continuera à intégrer une prime de risque élevée et restera sensible à tout nouveau développement », ont indiqué mercredi les stratèges matières premières d'ING. Sur fond de tensions accrues, l'Iran et la Chine ont accéléré leurs discussions pour l'achat par Téhéran de missiles de croisière anti-navires chinois, selon des sources de Reuters, qui pourraient viser les forces navales américaines déployées près des côtes iraniennes. Si les tensions géopolitiques soutiennent les prix, le marché doit aussi faire face à des craintes de fortes hausses des stocks, l'offre mondiale dépassant la demande. D'après des sources de marché, l'American Petroleum Institute a signalé mardi soir une forte augmentation des stocks de pétrole américains de 11,43 millions de barils pour la semaine close le 20 février. Cependant, les stocks d'essence et de distillats ont diminué, selon ces sources citant les données de l'API. Les rapports officiels sur les stocks de pétrole américains de l'Energy Information Administration sont attendus plus tard dans la journée de mercredi.

SOUTIEN AUX PROJETS NESDA appelle à investir dans les micro-entreprises

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA) a signé, mardi à Alger, une convention de partenariat et de coopération avec la société algéro-saoudienne d'investissement ASICOM, dans le but de renforcer les mécanismes de financement et d'investissement au profit des micro-entreprises. La convention a été signée par le directeur général de la NESDA, Bilal Achacha, et le directeur général d'ASICOM, Mohamed Salhi, et ce en marge d'une conférence organisée par l'agence sur «le partenariat autour du développement et de l'élargissement des perspectives des micro-entreprises», en présence des cadres des deux parties, selon l'APS. Dans une déclaration à la presse, M.

TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES Les règles générales fixées par la loi

Est punie d'une amende de cinquante mille dinars (50.000 DA) à deux cent mille dinars (200.000 DA), toute personne qui utilise un service de confiance à des fins autres que celles pour lesquelles il lui a été fourni.

Les règles générales relatives aux services de confiance pour les transactions électroniques et à l'identification électronique sont désormais fixées par la Loi n° 26-02 du 29 Chaâbane 1447 correspondant au 17 février 2026 publiée dans le dernier numéro du journal officiel. La signature électronique avancée et le cachet électronique avancé doivent satisfaire aux exigences suivantes : être liés au signataire ou au créateur de cachet de manière univoque ; permettre d'identifier le signataire ou le créateur de cachet ; être liés aux données auxquelles ils sont associés de telle sorte que toute modification ultérieure des données soit détectable ; avoir été créés à l'aide de données de création de signature électronique ou de cachet électronique que le signataire ou le créateur du cachet peut, avec un niveau de confiance élevé, utiliser sous son contrôle pour créer une signature électronique ou un cachet électronique. La signature électronique qualifiée et le cachet électronique qualifié doivent être créés sur la base d'un certificat électronique qualifié, conformément aux dispositions de la présente loi et être créés par un dispositif qualifié de création de signature électronique ou de cachet électronique. La loi stipule que la signature élec-

tronique ou le cachet électronique ou l'horodatage électronique ne peut être privé de son efficacité juridique et ne peut être refusé devant la justice au seul motif qu'il se présente sous une forme électronique ou qu'il ne satisfait pas aux exigences de la loi. Les données envoyées et reçues au moyen d'un service d'envoi recommandé électronique qualifié bénéficient d'une présomption quant à l'intégrité des données, à l'envoi de ces données par l'expéditeur identifié, à leur réception par le destinataire identifié, et à l'exactitude de la date et de l'heure de l'envoi et de la réception indiquées par le service d'envoi recommandé électronique qualifié. Aussi, les données envoyées et reçues à l'aide d'un service d'envoi recommandé électronique ne peuvent être privées de leur efficacité juridique et ne peuvent être refusées devant la justice au seul motif que ce service se présente sous une forme électronique ou qu'il ne satisfait pas aux exigences du service d'envoi recommandé électronique qualifié. Selon cette loi, il est créé une autorité nationale de certification électronique. L'autorité est un établissement public à caractère spécifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'organisation et le fonctionnement de l'autorité sont fixés par voie ré-



glementaire. L'autorité est chargée de la supervision, du contrôle, de la promotion, du développement et de l'organisation des activités liées aux services de confiance. Dans ce cadre, elle a pour missions d'élaborer ses politiques de certification électronique et de veiller à leur application, après leur approbation conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ; de définir les exigences requises pour la fourniture des services de confiance et d'approuver les politiques de certification électronique élaborées par les fournisseurs de services de confiance ; La loi stipule en outre qu'est punie d'une amende de cinquante mille dinars (50.000 DA) à deux cent mille dinars (200.000 DA), toute personne qui utilise un service de confiance à des fins autres que celles pour lesquelles il lui a été fourni. Est puni d'un emprisonnement de deux (2) mois à une année et d'une amende de deux cent mille dinars (200.000

DA) à un million de dinars (1.000.000 DA) ou de l'une de ces deux peines, tout prestataire de services de confiance ayant failli à l'obligation d'informer l'autorité de sa cessation d'activité. Est puni d'un emprisonnement de deux (2) mois à une année et d'une amende de deux cent mille dinars (200.000 DA) à un million de dinars (1.000.000 DA) ou de l'une de ces deux peines, tout prestataire de services de confiance qui ne se conforme pas aux dispositions relatives à la préservation de la confidentialité des données et des informations liées à la fourniture des services de confiance. Est puni d'un emprisonnement de deux (2) mois à une année et d'une amende de deux cent mille dinars (200.000 DA) à un million de dinars (1.000.000 DA) ou de l'une de ces deux peines, tout prestataire de services de confiance qui reprend ou poursuit son activité après suspension ou expiration de l'autorisation. ■

VIA UN APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL L'Algérie renforce ses importations en blé meunier

Des négociants européens ont indiqué que l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), avait acquis du blé meunier via un appel d'offres international clôturé mardi. Les prix initiaux, incluant le coût et le transport, se situaient entre 259 et 260 dollars la tonne. Les négociations devaient reprendre hier. Selon Reuters, ces mêmes négociants ont précisé que les informations antérieures faisant état d'un prix de 257 dollars la tonne n'étaient pas

confirmées. Ils ont également souligné que le volume de l'achat restait incertain, bien que les premières estimations évoquent plusieurs centaines de milliers de tonnes. Ils ont expliqué que les négociations, suspendues mardi en raison du Ramadan, reprendraient mercredi, les discussions se poursuivant afin de finaliser les modalités de l'accord. L'Algérie s'approvisionne en blé meunier auprès de diverses origines, mais les négociants estiment qu'une part importante provient de la ré-

gion de la mer Noire. Ils ont par ailleurs indiqué penser que le blé français serait de nouveau exclu de l'appel d'offres, compte tenu des tensions diplomatiques entre Paris et Alger, qui ont quasiment interrompu les exportations de blé français vers l'Algérie depuis mi-2024. Le blé doit être expédié en trois périodes depuis les principales régions d'approvisionnement, notamment l'Europe : du 16 au 30 avril, du 1er au 15 mai et du 16 au 31 mai. Les expéditions doivent être effec-

tuées un mois à l'avance si le blé provient d'Amérique du Sud ou d'Australie. Lors d'un précédent appel d'offres, le 19 janvier, l'Algérie a acheté environ 600 000 tonnes de blé meunier à un prix d'environ 254 dollars la tonne, coût et transport compris, selon les estimations des négociants. Ces chiffres sont basés sur les évaluations des négociants ; des estimations plus précises concernant les prix et les quantités devraient être publiées ultérieurement. F. A.

AHMED EL-HAIDOUSSI, EXPERT EN ÉCONOMIE :

« Les coopératives agricoles, un levier stratégique pour la sécurité alimentaire »

Le secteur agricole, malgré ses ressources importantes, continue de connaître des fluctuations entre périodes de croissance et de récession. Cette situation a motivé une série de décisions notamment la création de coopératives agricoles, sur la base des résultats du recensement agricole général de l'année dernière.

PAR FATIHA A.

S'exprimant sur le sujet, l'analyste et expert en économie, Ahmed El-Haidoussi, a affirmé hier que les plus hautes autorités du pays misent fortement sur le renforcement de l'économie nationale. Il a souligné que le secteur agricole est un pilier essentiel de la stratégie adoptée pour accroître le produit intérieur brut (PIB) et atteindre des taux de croissance significatifs, compte tenu de son potentiel considérable.

Lors de son intervention à la radio nationale chaîne 1, il a expliqué que secteur agricole, malgré ses ressources importantes, continue de connaître des fluctuations entre périodes de croissance et de récession.

L'économiste a noté que le recensement agricole a révélé les difficultés rencontrées par les agriculteurs algériens, en particulier l'accès limité au matériel agricole moderne. Cela a conduit le Président à approuver la création du Conseil national de la mécanisation et à confier au groupe agroalimentaire Agrodiv la mission de louer du matériel aux coopératives agricoles, afin de soutenir la modernisation de l'activité agricole. Interrogé sur la question de savoir si les coopératives agricoles constituent une option économique ou un outil de souveraineté pour garantir la sécurité alimentaire, le Dr El-Haidoussi a considéré que le passage au modèle de coopératif représente un choix stratégique et économique à ce stade, compte tenu de la nature et de l'organisation spécifiques du secteur agricole.

Il a souligné que cette voie contribuera à réduire la facture des importations alimentaires, qui se situe en-



tre 9 et 10 milliards de dollars par an, renforçant ainsi la souveraineté alimentaire et permettant de remporter la bataille pour la sécurité alimentaire.

« L'Algérie dispose d'environ 40 millions d'hectares de terres arables, mais la superficie actuellement cultivée n'excède pas 8,5 millions d'hectares, ce qui témoigne d'un potentiel important de développement de l'activité agricole », a-t-il déclaré en ajoutant : « Le recensement agricole général a révélé qu'environ 1,2 million d'investisseurs sont actifs dans le secteur agricole, dont près de 70 % sont concentrés dans le nord du pays, où la superficie allouée à chaque agriculteur varie seulement en-

tre 4 et 8 hectares. C'est une superficie limitée comparée à celle des investisseurs du sud, où chaque agriculteur dispose d'au moins 10 000 hectares. »

L'économiste a expliqué que la majorité des agriculteurs du nord privilégient l'horticulture à petite échelle aux investissements agricoles à grande échelle, compte tenu de leurs ressources financières limitées qui les empêchent d'acquérir du matériel performant. En revanche, l'agriculture moderne exige une production intensive faisant appel aux technologies modernes, à la mécanisation et aux engrais, ce qui souligne l'urgence de créer des coopératives comme mécanisme de production

collective et de mise en commun des ressources entre les agriculteurs, que ce soit pour les semis, les récoltes ou la commercialisation, notamment en période de crise.

Enfin, le Dr El-Haidoussi a indiqué qu'un nouveau cadre juridique pour la réglementation et la gestion des coopératives agricoles sera mis en place avant la fin du mois de mars, conformément aux directives du Président de la République. Ce cadre permettra de formaliser cette orientation stratégique, d'en garantir l'efficacité sur le terrain et de soutenir la modernisation du secteur agricole, contribuant ainsi aux objectifs d'un développement économique global. ■

L'or progresse, porté par la faiblesse du dollar



Les cours de l'or ont augmenté hier, soutenus par un dollar plus faible et une demande accrue de valeur refuge dans un contexte d'incertitude sur les droits de douane américains et de tensions croissantes entre Washington et Téhéran, selon zonebourse.

L'or au comptant a gagné 0,8 % à 5 190,99 \$ l'once à 08h41 GMT. Les contrats à terme sur l'or américain pour livraison en avril ont progressé de 0,7 % à 5 210,40 \$.

L'indice du dollar américain a cédé 0,1 %, rendant le métal jaune, libellé en dollar, plus abordable pour les détenteurs d'autres devises.

« L'or au comptant est soutenu au-dessus du seuil des 5 000 \$ par la faiblesse du dollar américain, des incertitudes sur la politique commerciale des États-Unis et des tensions géopolitiques persistantes », a déclaré Han Tan, chef analyste de marché chez Bybit.

« Tant que ces moteurs fondamentaux restent en place, les investisseurs haussiers sur le métal précieux viseront un retour vers les sommets historiques. » L'or, valeur refuge traditionnelle, se comporte généralement bien en période d'incertitude géopolitique et économique. Le président américain Donald Trump a affirmé lors de son discours sur l'état de l'Union que « presque tous » les pays et entreprises souhaitent maintenir les accords tarifaires et d'investissement précédemment conclus avec Washington.

Le pays a commencé à percevoir mardi un droit de douane temporaire de 10 % sur les importations mondiales, mais Washington travaille à le porter à 15 %, selon un responsable de la Maison Blanche.

Ailleurs, l'argent au comptant a bondi de 4,2 % à 90,96 \$ l'once, un sommet de trois semaines.

« La trajectoire à venir (pour l'argent) sera déterminée par un ensemble plus complexe de facteurs, incluant la politique monétaire, les anticipations d'inflation et la dynamique du dollar américain », a expliqué Rania Gule, analyste de marché senior chez XS.com.

JP Morgan a déclaré hier que la demande des banques centrales et des investisseurs pourrait porter le prix de l'or à 6 300 \$ l'once d'ici fin 2026. La banque a également relevé sa prévision de prix à long terme pour l'or à 4 500 \$ l'once.

Le platine au comptant a bondi de 5,8 % à 2 293,69 \$ l'once, son plus haut niveau depuis le 4 février, tandis que le palladium a progressé de 2,8 % pour atteindre un sommet de trois semaines à 1 817,22 \$. **R. E.**

MOUNIA SYHAM BENYOUNÈS, DIRECTRICE CENTRALE :

« La CACOBATPH augmente les indemnisations »

La Caisse nationale des congés payés et du Chômage-intempéries des secteurs du Bâtiment, des Travaux publics et de l'Hydraulique, CACOBATPH, a connu, entre 2024 et 2025, une hausse considérable des indemnités versées aux employeurs pour cause d'arrêt des chantiers suite aux intempéries. Un exemple concret des retombées financières des changements climatiques sur le secteur économique.

Mme Mounia Syham Benyounès, directrice centrale à la Cacobatph, a révélé, hier, lors de son intervention à la radio chaîne 3 que la hausse enregistrée entre 2024 et 2025, a été de « plus de 1000 arrêts de chantiers ».

En effet, la mission essentielle de la Caisse est d'indemniser les employeurs, dans les secteurs du bâtiment et de l'Hydraulique, lors des arrêts forcés des chantiers pour cause climatique (intempéries, canicule, etc.). L'employeur étant dans l'obligation, durant cette période, de maintenir les salaires de ses employés. pour rappel, La CACOBATPH

a obtenu le renouvellement de trois (3) certifications de conformité aux normes internationales ISO en matière de qualité, de santé, de sécurité au travail et d'environnement et ce, à l'issue d'audits externes particulièrement rigoureux, indique lundi un communiqué de la Caisse.

Les certificats obtenus, durant le mois en cours, sont d'une validité de trois ans et concernent les normes ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001, relatives respectivement, aux systèmes de management de la qualité, de la santé et de la sécurité au travail ainsi que du management environnemental, précise la même source.

Ils ont été renouvelés «sur la base des conclusions favorables d'audits externes rigoureux et exhaustifs ayant attesté de l'efficacité, de la maturité et de la performance du système de management instauré ainsi que sa conformité intégrale aux exigences des référentiels internationaux, relatifs à la qualité, la santé et la sécurité au travail ainsi qu'à l'environnement». **R. E.**



PROJETS DE DÉVELOPPEMENT À BLIDA

200 millions DA mobilisés à El-Affroun

Les opérations prévues portent notamment sur l'aménagement de deux stades de proximité au niveau des cités 250 Logements et Ouled Hamidane, ainsi que sur la réhabilitation et le revêtement de plusieurs axes routiers, dont la rue de la cité 105 à Béni Mouimen, le boulevard Chahid-Moubarak-Cherif et la route reliant les 300 Logements à Sidi Nouihi.

La commune d'El-Affroun, à l'ouest de la wilaya de Blida, a bénéficié d'une enveloppe de 200 millions de DA destinée à la réalisation de plusieurs projets de développement, a-t-on appris mardi auprès de cette collectivité locale. Cette dotation, inscrite au titre de l'exercice 2026, est en hausse comparativement à celle de l'année 2025, qui n'avait pas dépassé 140 millions de DA, a indiqué à l'APS le président de l'Assemblée populaire communale (APC) d'El-Affroun, Rafik Dis Amer, notant qu'elle permettra la réalisation de projets dans les secteurs du sport, de l'aménagement urbain, de l'assainissement et de l'éducation. Les opérations prévues portent notamment sur l'aménagement de deux stades de proximité au niveau des cités 250 Logements et Ouled Hamidane, ainsi que sur la réhabilitation et le revêtement de plusieurs axes routiers, dont la rue de la cité 105 à Béni Mouimen, le boulevard Chahid-Moubarak-Cherif et la route reliant les 300 Logements à Sidi Nouihi. Il est également prévu l'aménagement et l'installation de l'éclairage public sur le tronçon reliant la

cité Béni Djemaa à Haouch Echouhada, sur 1,3 km. Il s'agit aussi de la réalisation de réseaux d'assainissement au niveau des cités des 40 Logements, 112 Logements, Locaux Béni Mouimen et Ouled Hamidane, ainsi que le renouvellement de certaines parties du réseau à Sidi Nouihi, Béni Mouimen, Bouazza Djeloul et autres quartiers de la commune. S'agissant de l'alimentation en eau potable (AEP), les opérations prévues concernent les quartiers de Bourroumi, de la Ferme Sadouk, de Béni Djemaa, de la Ferme pilote, du Douar N5 et de la cité des 25 Logements. Le secteur de l'éducation bénéficiera, en outre, de plusieurs opérations, dont la réalisation de deux salles de classe à l'école Azzouz-Djilali, la construction et l'équipement de quatre classes à l'école Chahid-Merkaï-Mohamed à Béni Mouimen, la réalisation d'une nouvelle cantine scolaire à l'école Chahid-Benarbia-Abdelkader, ainsi que la construction et l'équipement de six classes supplémentaires à l'école des 550 Logements-est, portant sa capacité à 12 classes avec la réalisation d'une



cantine scolaire. Le président de l'APC a souligné que ces projets contribueront à l'amélioration du

cadre de vie et au renforcement des infrastructures de base, précisant que les procédures administratives

et juridiques sont en cours d'achèvement en vue de leur lancement dans les meilleurs délais. ■

SIDI BEL-ABBES

Des projets pour renforcer la sécurité hydrique

Plusieurs projets relevant du secteur de l'hydraulique sont en cours de réalisation à travers la wilaya de Sidi Bel-Abbes, en vue de renforcer les capacités de stockage d'eau et améliorer la qualité du service public, notamment dans les zones rurales et les agglomérations connaissant une croissance urbaine soutenue, a indiqué, mardi, la cellule de communication de la wilaya. Dans ce cadre, le wali, Kamel Hadji, a effectué lundi une visite d'inspection dans plusieurs communes, au cours de laquelle il a examiné les travaux de réalisation de réservoirs d'eau d'une capacité de 500 mètres cubes dans le village d'Amelza (daïra de Merine), au village de Titen Yahia (commune de Oued Sbaâ), ainsi qu'un projet similaire dans la commune de Bedrabine El Mokrani, précise la même source.



A cette occasion, le wali a donné des instructions pour accélérer le rythme des travaux et renforcer les chantiers par les moyens nécessaires, tout en

veillant au respect des délais contractuels et des normes de qualité, afin de mettre ces infrastructures en service dans les plus brefs délais. Ces

projets visent à accroître les capacités locales de stockage et à améliorer la pression de l'eau à travers les réseaux, garantissant ainsi une distribution régulière et durable de l'eau potable, en particulier durant les périodes de forte demande. Le wali a également insisté sur l'importance de l'aménagement des abords des installations et de leur intégration dans leur environnement urbain, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie. Selon la même source, ces opérations s'inscrivent dans la stratégie de l'Etat visant à consolider les fondements de la sécurité hydrique et à promouvoir le développement local, à travers un investissement continu dans les infrastructures du secteur de l'hydraulique et une prise en charge progressive des préoccupations des citoyens en matière d'alimentation en eau potable. ■

Bordj Bou Arreridj

Vers la réalisation de 300 logements LPL dans 6 communes

Les travaux de réalisation de 300 logements publics locatifs (LPL) seront « prochainement » lancés dans six communes de la wilaya de Bordj Bou Arreridj, a-t-on appris mardi auprès du directeur général de l'Office local de promotion et gestion immobilière (OPGI). M. Lakhdar Bouchenine a précisé que l'office a entamé les procédures pour le lancement de ce projet inscrit au titre de l'année 2026, soulignant que ces logements font partie du quota de logements de diverses formules retenu pour la wilaya au titre de cette année afin de répondre à la demande croissante sur le logement. Selon la même source, ces logements se répartissent sur les communes de Bordj Bou Arreridj (100), Mansoura (90), Ras El Oued (60), El Ach (20), El M'hir (20) et El Maïn (10) en fonction de la densité urbaine et de la demande. Ce projet vient pour établir l'équilibre de la répartition de l'habitat et répondre progressivement à la demande sur le logement public locatif, notamment dans les communes connaissant une accumulation des dossiers de demandes au niveau des commissions de daïra, selon la même source. Ces logements contribueront à réduire l'écart entre l'offre et la demande et permettre à des familles aux revenus limités d'accéder à un logement décent, a-t-on indiqué. La wilaya de Bordj Bou Arreridj a bénéficié au titre de l'année 2026 d'un quota constitué de 300 LPL, 200 logements promotionnels aidés et 150 aides financières au logement rural, rappelle-t-on.

Sidi Bel-Abbes

L'EPH « Chahid Dahmani Slimane » renforcé par une IRM

L'Etablissement public hospitalier « Chahid Dahmani Slimane » de Sidi Bel-Abbes a été doté d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM), dans le cadre du renforcement des structures sanitaires et de l'amélioration de la qualité des services médicaux offerts aux citoyens. La réception d'un nouveau scanner est également attendue, prochainement, a-t-on appris, lundi, auprès de la direction de l'établissement. Le directeur de l'établissement, M. Abdelhakim Kartoubi, a précisé que cette opération s'inscrit dans le programme de soutien au secteur de la santé supervisé par la Direction de la santé de la wilaya, visant à renforcer les capacités de diagnostic et à réduire

la pression enregistrée sur le Centre hospitalo-universitaire « Abdelkader Hassani », notamment en ce qui concerne les examens spécialisés qui nécessitaient, auparavant, le transfert des patients vers cet établissement. M. Kartoubi a ajouté que la mise en service de cet équipement permettra d'améliorer la prise en charge des patients au sein de l'établissement, de réduire les délais d'attente et de faciliter la réalisation d'examens spécialisés sur place, sans avoir à se déplacer vers d'autres structures hospitalières. Il a également indiqué que l'établissement attend la réception d'un nouveau scanner, qui viendra renforcer les capacités techniques, soulignant que ce



soutien contribuera à élever le niveau de performance médicale et à offrir des services de santé plus efficaces, répondant aux attentes des citoyens. Ce renforcement s'inscrit dans le cadre des efforts

visant à développer le système de santé dans la wilaya et à consolider les capacités de diagnostic et de traitement afin d'assurer une meilleure prise en charge médicale des patients.

Santé

Le chikungunya peut désormais se propager en Europe

Une étude montre que le virus chikungunya peut incuber à des températures moindres qu'imaginées auparavant. Conséquence concrète : en Europe, davantage de localisations et sur des périodes plus longues pourraient être concernées par des épidémies de cette maladie, pourtant tropicale. « Pour la première fois, des chercheurs se sont intéressés non pas à la survie des moustiques tigres (*Aedes albopictus*) en Europe, lesquels se sont implantés sur le continent dans les dernières décennies, mais à l'incubation du virus chikungunya à l'intérieur de ces mêmes moustiques », rapporte un article paru dans *Courrier International*. Plus précisément, ils se sont demandé à partir de quelle température le virus était capable de faire son incubation dans un moustique tigre. « L'étude montre que la température minimale à laquelle des infections peuvent se produire est plus basse de 2,5 °C par rapport à des estimations plus anciennes et moins robustes », indique *The Guardian*. Pour les chercheurs, dont les travaux viennent de paraître dans *Journal of the Royal Society Interface*, il s'agit d'une différence « assez terrifiante ». De fait, il y a un risque de flambée épidémique de chikungunya, une maladie tropicale se manifestant par de la fièvre et de fortes douleurs articulaires qui peuvent durer plusieurs années, dans davantage de localisations et sur des périodes plus longues que ce que l'on pensait auparavant. « Il y a vingt ans, si vous disiez qu'il y aurait un jour le chikungunya et la dengue en Europe, tout le monde vous aurait répondu que vous étiez fou, car c'étaient des maladies tropicales. »

« Mais aujourd'hui tout a changé », lâche-t-il au journal britannique. La faute à l'introduction de moustiques invasifs et au réchauffement climatique, lequel permet la survie des insectes et l'incubation des virus. La température minimale d'incubation pour le virus chikungunya, et donc de transmission, serait comprise entre 13 et 14 °C, contre 16 à 18 °C dans les précédentes estimations. Aussi, la menace d'être touché par le chikungunya devient possible « plus de six mois par an en Espagne, au Portugal, en Italie et en Grèce, de trois à cinq mois en Belgique, France, Allemagne, Suisse et dans une douzaine d'autres pays européens », liste le *Guardian*. Ces dernières années, la grande majorité des cas européens de chikungunya étaient des cas importés, c'est-à-dire des voyageurs qui rentraient de pays tropicaux infectés par le virus. À ces cas s'ajouteront tous ceux liés à des infections se produisant directement en Europe.

CUISINER À L'AIRFRYER

Est-ce vraiment bon pour la santé ?

En Algérie, le Airfryer s'est installé comme un véritable phénomène, séduisant un large public grâce à sa promesse de fritures légères, saines et rapides. Son succès est particulièrement visible pendant le mois de Ramadan, période où les repas incluent souvent des préparations très grasses comme les bourek et les frites. L'appareil permet de reproduire ces textures croustillantes avec peu ou pas d'huile, ce qui attire les familles soucieuses de limiter les excès de matières grasses tout en conservant le goût. Mais derrière cet engouement, que vaut réellement ce mode de cuisson sur le plan nutritionnel ?

Longtemps considéré comme un simple gadget électroménager, le Airfryer s'est imposé ces dernières années comme un véritable phénomène dans les foyers, notamment en Algérie. Sur les réseaux sociaux, dans les publicités et dans les cuisines familiales, il est présenté comme l'allié d'une alimentation plus saine, capable de reproduire le croustillant des fritures avec peu ou pas d'huile. Pourquoi un tel succès en Algérie ? Plusieurs facteurs expliquent cette popularité croissante, une réduction de l'huile, notamment durant ce mois de Ramadan ou les fritures (bourek, frites) occupent une place importante dans la cuisine quotidienne, un gain de temps, une économie d'huile, une image « healthy », largement relayée par les influenceurs culinaires et une prise de conscience croissante autour des maladies métaboliques comme l'obésité et le diabète. Le Airfryer repose sur un principe simple : la cuisson par air chaud pulsé. Une résistance chauffe l'air à haute température, généralement entre 160 °C et 200 °C, tandis qu'un ventilateur le fait circuler rapidement autour des aliments. Cette technologie permet d'obtenir une surface dorée et croustillante, proche de celle obtenue par friture, mais sans immersion dans un bain d'huile. Techniquement, l'appareil se rapproche davantage d'un mini-four à convection que d'une friteuse classique.

D'un point de vue nutritionnel, les experts reconnaissent plusieurs avantages. La réduction drastique de l'utilisation d'huile entraîne mécaniquement une baisse de l'apport calorique. Pour les personnes habituées aux fritures fréquentes, cela repré-



sente un bénéfice réel, notamment en matière de contrôle du poids et de prévention cardiovasculaire. La cuisson sans bain d'huile limite également l'oxydation des graisses, un phénomène qui se produit lors des fritures répétées à haute température et qui favorise la formation de composés délétères pour l'organisme. Par ailleurs, le Airfryer encourage souvent le « fait-maison ». Des plats traditionnellement frits comme les frites, les boureks ou certains beignets sont revisités avec moins de matières grasses, ce qui constitue une amélioration notable par rapport aux produits ultra-transformés ou aux fast-foods. Cependant, les nutritionnistes tempèrent l'enthousiasme. Le Airfryer reste un mode de cuisson à haute température, et

comme toute cuisson intense, il entraîne une dégradation partielle de certaines vitamines sensibles à la chaleur, notamment la vitamine C et certaines vitamines du groupe B. Les cuissons douces, à la vapeur ou mijotées, demeurent les plus respectueuses des micronutriments. L'appareil ne doit donc pas être considéré comme la méthode idéale pour tous les aliments, en particulier les légumes destinés à préserver un maximum de valeur nutritionnelle. La question des acrylamides revient également souvent dans le débat. Ces substances se forment lors de la réaction dite de Maillard, responsable de la coloration dorée et du goût grillé des aliments riches en amidon lorsqu'ils sont cuits à plus de 120 °C. Une exposition excessive et répétée

aux acrylamides est suspectée d'augmenter le risque de certains cancers. Néanmoins, les spécialistes soulignent que le Airfryer ne génère pas davantage d'acrylamides qu'un four traditionnel et en produit généralement moins qu'une friture classique. Le risque dépend surtout du temps et de la température de cuisson : éviter de trop brunir les aliments permet de limiter leur formation.

Un autre point mérite l'attention : le revêtement de la cuve. Certains modèles utilisent des surfaces antiadhésives contenant des PFAS, parfois associés au Téflon. Lorsque ces revêtements sont abîmés ou exposés à des températures excessives, ils peuvent libérer des substances indésirables. Les experts recommandent donc d'éviter les ustensiles métalliques, de ne pas surchauffer l'appareil inutilement et, si possible, d'opter pour des modèles en inox ou en céramique. Autant dire que le Airfryer reste avant tout un outil pratique et complémentaire, capable de faciliter une cuisine plus légère et rapide, mais qui ne fait pas de miracles sur la santé. Il représente un outil intéressant pour réduire la consommation de matières grasses et améliorer certaines habitudes alimentaires, en particulier chez les personnes qui consomment fréquemment des fritures. Si son intérêt réside surtout dans sa capacité à remplacer certaines fritures traditionnelles, à encourager le « fait-maison » et à aider ceux qui souhaitent réduire leur consommation de graisses, il ne remplace en aucun cas les principes fondamentaux d'une alimentation équilibrée et variée ni les bonnes habitudes quotidiennes recommandées par les professionnels de santé. **A. B.**

ETUDE

Un lien direct entre la pollution atmosphérique et la maladie d'Alzheimer

Des chercheurs mettent en évidence pour la première fois un lien direct entre le niveau de particules fines et le risque de développer la maladie d'Alzheimer. La pollution augmente aussi les risques d'AVC, d'hypertension et de dépression, qui sont eux-mêmes des facteurs de risque de la maladie d'Alzheimer. C'est ce que souligne un article paru dans *Courrier International* qui indique que les scientifiques ont démontré un lien direct entre la pollution atmosphérique et la maladie d'Alzheimer grâce aux données de santé de plus de 27 millions d'Américains. Des chercheurs montrent un lien direct entre la pollution atmosphérique et la maladie d'Alzheimer grâce aux données de santé de plus de 27 millions d'Américains. Émises lors de la combustion automobile, notamment, les particules fines (PM2,5), de diamètre inférieur à 2,5 micromètres, sont connues pour leur effet délétère sur la santé cardiovasculaire. Mais ce n'est pas tout : on savait que leur

taux dans l'atmosphère était corrélé au risque de développer une démence, dont la maladie d'Alzheimer. Jusqu'à présent, on pensait que c'était de façon indirecte, parce que la pollution atmosphérique majore le risque d'hypertension artérielle, d'accident vasculaire cérébral (AVC) ou de dépression, lesquels sont des facteurs de risque reconnus de la maladie d'Alzheimer. Mais d'après une étude publiée dans *Plos Medicine*, menée grâce aux données de santé de 27,8 millions d'Américains âgés d'au moins 65 ans et suivis sur quasiment vingt ans, il existerait aussi un lien direct entre la pollution atmosphérique et l'apparition de la maladie d'Alzheimer. Comme les chercheurs disposaient d'une quantité de données très importante, ils ont pu procéder à des analyses poussées, ce qui a permis de voir que l'effet délétère de l'exposition aux PM2,5 se poursuivait même quand les facteurs de risque habituels n'étaient plus là.

« La relation entre les PM2,5 et la



maladie d'Alzheimer est quasi linéaire », explique à ABC News Kyle Steenland, un des auteurs. Pour ce professeur en sciences de l'environnement et en épidémiologie de l'université Emory, à Atlanta, « ce résultat est important, car il signifie que, du

point de vue de la prévention de la maladie d'Alzheimer, se débarrasser seulement de maladies [qui sont des facteurs de risque d'Alzheimer] ne suffira pas à résoudre le problème. Nous devons baisser l'exposition aux PM2,5. » ■

Portugal

FÉVRIER, DÉJÀ, LE MOIS LE PLUS PLUVIEUX DEPUIS 47 ANS

Les quinze premiers jours de février ont déjà fait de ce mois le plus pluvieux de ces 47 dernières années au Portugal, a annoncé mardi l'Institut portugais de la mer et de l'atmosphère (IPMA), cité par des médias locaux. « Février se classe également au dixième rang des mois les plus pluvieux depuis 1931, date du début des relevés météorologiques », précise l'IPMA, dans un communiqué. Sur les quinze premiers jours de février 2026, « le cumul des précipitations a atteint 223,5 millimètres, soit 304% de la normale et environ trois fois la valeur moyenne de référence pour la période 1991-2020 », détaille l'Agence. « La période comprise entre novembre 2025 et le 15 février 2026 a été exceptionnellement pluvieuse au Portugal continental », souligne encore l'agence météo, rappelant que « plus de la moitié des districts du pays ont déjà atteint ou dépassé leur moyenne annuelle de précipitations ». L'IPMA indique par ailleurs que cinq dépressions ont traversé le pays au cours du seul mois de janvier. La rafale de vent la plus forte a été enregistrée sur la base aérienne de Monte Real, dans le centre, atteignant 177,8 km/h.

Turquie

UN AVION DE CHASSE S'ÉCRASE DANS L'OUEST DU PAYS

Un avion de chasse F-16 de l'armée turque s'est écrasé mercredi matin dans l'ouest de la Turquie, tuant son pilote, a rapporté l'agence de presse officielle Anadolu, citant le ministère de la Défense. L'appareil a décollé à 00H56 locales (21H56 GMT mardi) d'une base de la province de Balıkesir puis le contact avec l'appareil a été perdu, selon la même source. L'épave de l'appareil a ensuite été retrouvée dans cette province. Son pilote est mort et la cause de « l'accident » fait l'objet d'une enquête, indique Anadolu. L'armée turque avait déjà été endeuillée en novembre, avec le crash d'un avion-cargo militaire C-130 en Géorgie, en provenance d'Azerbaïdjan, tuant les 20 militaires à son bord.

Somalie

Plus de 6 millions de personnes confrontées à la famine en 2025

Le nombre de personnes en Somalie confrontées à une insécurité alimentaire critique a presque doublé au cours de l'année dernière, atteignant 6,5 millions de personnes, ont alerté mardi des experts travaillant pour l'ONU. La population classée comme étant dans une situation « de crise ou pire » a « presque doublé entre début 2025 et février/mars 2026 pour atteindre le chiffre stupéfiant de 6,5 millions de personnes », selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), un organisme de l'ONU basé à Rome qui mesure la faim et la malnutrition dans le monde. Cela concerne plus de deux millions de personnes qui se trouvent actuellement en phase 4, la catégorie « urgence », à un pas du niveau « catastrophique », équivalent à la famine. « Cette détérioration alarmante est due à l'aggravation de la sécheresse, à la hausse des prix des denrées alimentaires et à l'insécurité qui règne dans le centre, le sud et certaines parties du nord de la Somalie », indique le rapport de l'IPC, précisant que « la situation est aggravée par la diminution de l'aide humanitaire ». Le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies avait averti vendredi qu'il devrait cesser son aide humanitaire en Somalie d'ici avril s'il ne recevait pas de nouveaux fonds. L'agence onusienne a déclaré avoir déjà été contrainte de réduire le nombre de personnes bénéficiant d'une aide alimentaire d'urgence, qui est passé de 2,2 millions début 2025 à un peu plus de 600.000, actuellement. Ce pays de la Corne de l'Afrique en proie à des conflits, a subi pendant deux saisons consécutives de faibles précipitations ainsi qu'une baisse de l'aide alimentaire en raison des réductions budgétaires de l'aide internationale.

Initiative BAD-PNUD

10 Mds USD pour l'IA d'ici 2035

Les ressources mobilisées à travers cette initiative conçue conjointement par la BAD et le PNUD et des partenaires privés, seront déployées pour créer jusqu'à 40 millions de nouveaux emplois à travers le continent d'ici 2035.



Le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), viennent de lancer une initiative qui vise à mobiliser 10 milliards de dollars d'ici 2035 pour financer les projets permettant d'accélérer l'adoption responsable de l'intelligence artificielle (IA) et de soutenir la croissance économique numérique inclusive à travers le continent. Les ressources mobilisées à travers cette initiative conçue conjointement par la BAD et le PNUD et des partenaires privés, seront déployées pour créer jusqu'à 40 millions de nouveaux emplois à travers le continent d'ici 2035, via des investissements ciblés qui construisent les fondations de l'IA et catalysent une adoption à grande échelle de

l'entrepreneuriat et de l'infrastructure de données régionales aux cadres politiques et au développement des compétences, explique la BAD dans un communiqué publié sur son site web. Cette initiative a été annoncée lors du forum de Nairobi (Kenya) sur l'IA « Nairobi AI Forum 2026 », qui s'est tenu du 9 au 10 février dernier, et qui a réuni des représentants des gouvernements, des dirigeants du secteur privé, des partenaires au développement et des innovateurs technologiques afin de tracer des voies pour une adoption de l'IA génératrice d'impact. « Le groupe de la BAD, en tant qu'institution multilatérale de développement de premier plan, tire parti de son avantage comparatif pour s'assurer que l'Afrique ne soit pas laissée pour compte à l'ère de l'IA », a indiqué

le chef de la division des opérations TIC du groupe, Nicholas Williams, cité dans le communiqué. « L'Initiative 10 milliards de dollars pour l'IA ouvre la voie à des partenariats élargis et à des investissements soutenus qui accéléreront l'entrepreneuriat dans le domaine de l'IA, renforceront les écosystèmes de données et d'infrastructures, et soutiendront une croissance inclusive à travers le continent », ajoute le responsable. De son côté, le représentant résident du PNUD au Kenya, Jean-Luc Stalon, a souligné le rôle central du PNUD dans la réinvention et la promotion de partenariats concrets en matière d'IA, pilotés par le secteur privé et conçus pour créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance des communautés.

Inondations en Indonésie

DES CENTAINES DE PERSONNES ÉVACUÉES À BALI

Les inondations qui ont touché certaines parties de l'île indonésienne de Bali ont contraint des centaines de personnes, dont des touristes, à se mettre à l'abri, a déclaré mardi un responsable local de la gestion des catastrophes. De fortes pluies ont provoqué des inondations depuis lundi soir dans plusieurs districts de Bali et dans la capitale provinciale, Denpasar, a indiqué I Gede Agung Teja Bhusana Yadnya, haut responsable de l'agence locale de gestion des catastrophes.

Dans le district de Badung, les eaux ont submergé des infrastructures telles que des cafés et une station-service, obligeant certains touristes à être évacués à bord de canots pneumatiques. Selon Gede, une trentaine de touristes étrangers ont été évacués mardi en raison des inondations. Certains ont trouvé refuge dans d'autres hôtels ou sont retournés à leurs hébergements. Au total, environ 350 personnes ont dû se réfugier temporairement dans des abris en raison de la montée des eaux mardi, a déclaré Gede, ajoutant que la plupart d'entre elles ont pu regagner leurs domiciles une fois les eaux retirées. Aucun décès n'est à déplorer à la suite des inondations, a-t-il précisé. Des pluies torrentielles ont également contraint deux vols internationaux à destination de l'aéroport de Bali à être déviés plus tôt dans la journée de mardi, tandis que trois autres départs ont été retardés, a indiqué un porte-parole de l'aéroport dans un communiqué.

Soudan

GUTERRES NOMME PEKKA HAAVISTO NOUVEL ENVOYÉ PERSONNEL

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a annoncé la nomination du Finlandais Pekka Haavisto en tant que nouvel envoyé personnel pour le Soudan. M. Haavisto dispose de plus de 40 ans d'expérience en politique et dans les affaires internationales. Il a occupé plusieurs postes ministériels au sein du gouvernement finlandais, dont celui de ministre des Affaires étrangères, ainsi que des fonctions de haut niveau au sein de l'Union européenne (UE) et des Nations unies. Il est actuellement membre du Parlement finlandais. Entre 2009 et 2017, il a exercé les fonctions de représentant spécial du ministre finlandais des Affaires étrangères pour la médiation et la gestion des crises en Afrique. De 2005 à 2007, il a été représentant spécial de l'UE au Soudan et a participé aux négociations de paix au Darfour en tant que conseiller principal de l'ONU. Le nouvel envoyé a également travaillé avec le Programme des Nations unies pour l'environnement de 1999 à 2005, notamment au Kosovo, au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan, en Irak, en Palestine occupée, au Libéria et au Soudan.

AS Saint Etienne

Le jeune Oussama Benkou engagé

Malgré la fermeture du mercato hivernal, l'AS Saint-Étienne continue d'anticiper l'avenir avec l'arrivée imminente d'un jeune talent prometteur : Oussama Benkou. À seulement 17 ans, le défenseur algérien s'apprête à poser ses valises dans le Forez dans le cadre d'un prêt assorti d'une option d'achat en provenance de l'Olympique Akbou.

Ce renfort s'inscrit dans une logique bien précise du club stéphanois, qui cherche à densifier son vivier en post-formation. Destiné dans un premier temps à évoluer avec l'équipe réserve, Benkou vient combler un manque identifié dans le secteur défensif, notamment après certains départs récents. Son profil polyvalent constitue un véritable atout : gaucher, il peut évoluer aussi bien dans l'axe de la défense que sur le flanc gauche, offrant ainsi plusieurs options au staff. International U20 algérien, le jeune joueur s'est déjà illustré sous les ordres de Razik Nedder, preuve de son potentiel et de la confiance placée en lui. Son arrivée, bien que finalisée depuis plusieurs semaines, a été retardée par des démarches administratives liées à l'obtention de son visa. Du côté de l'ASSE, cette opération confirme une stratégie claire : miser sur des profils jeunes, capables de progresser rapidement et d'intégrer à moyen terme le groupe professionnel. Après un mercato hivernal relativement discret, le club continue donc de travailler en coulisses pour préparer l'avenir.

L1- Mobilis (21e journée)

Un week-end de prestige et d'enjeux majeurs

La 21e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis, programmée sur trois jours à partir de ce jeudi, s'annonce particulièrement relevée. Plusieurs affiches à fort enjeu viendront rythmer ce round décisif de la saison, mais tous les regards seront braqués sur le Classico tant attendu entre le leader, le MC Alger, et la JS Kabylie, au stade Ali Ammar de Douéra.

Battus lors de la précédente journée à Oran face au MC Oran, les Vert et Rouge n'ont plus le droit à l'erreur. Devant leur public, ils auront à cœur de réagir avec caractère afin de préserver leur fauteuil de leader. En face, les Canaris, tenus en échec lors de leur dernière sortie par l'ES Mostaganem, se déplaceront avec l'ambition claire de se relancer et de rester dans la course au podium. La tâche s'annonce toutefois ardue face à un adversaire décidé à se racheter et à renouer avec la victoire.

Ce Classico revêt également une importance capitale sur le plan psychologique. Les hommes de Mokwena veulent profiter de cette affiche de prestige pour se réconcilier avec leurs supporters et reprendre leur marche en avant, tandis que la JSK cherchera à confirmer sa solidité dans les grands rendez-vous. Dauphin du MCA, le CS Constantine sera lui aussi au centre de l'attention en accueillant le CR Belouizdad, autre prétendant sérieux au podium. Les Constantinois, portés par leur public, viseront les trois points pour maintenir la pression sur le leader. Mais la mission ne sera pas simple face à une formation belouizdadie expérimentée et accrocheuse, dirigée par Ramovic, bien décidée à repartir avec un résultat positif afin de rester pleinement engagée dans la lutte pour les premières places.

Duel au sommet à Cirta

Dans le Sud, la JS Saoura, véritable révélation de cette phase du championnat, recevra l'ES Ben Aknoun, en quête de rachat après une ré-

cente contre-performance à domicile face à l'USM Khenchela. Les Sudistes entendent profiter de ce match pour engranger un nouveau succès et rester au contact du duo de tête.

En net regain de forme depuis l'arrivée de son entraîneur Gherbi, confirmé récemment dans ses fonctions, l'Olympique Akbou se rendra à Khenchela pour défier l'USMK, un adversaire toujours difficile à manœuvrer sur ses bases. La formation locale, menée par Dziri, cherchera à confirmer son réveil après être revenue d'Alger avec une précieuse victoire, au terme d'une période marquée par une certaine irrégularité.

De son côté, l'USM Alger, désormais sous la houlette du technicien sénégalais N'diaye, se déplacera chez la lanterne rouge, le MC El Bayadh. Une rencontre largement à la portée des Usmistes, qui viseront un succès à l'extérieur pour se relancer pleinement.

Au bas du tableau, le Paradou AC accueillera le MC Oran avec la ferme intention de s'imposer et de quitter la zone rouge qu'il occupe depuis plusieurs journées. A Sétif, l'ES Sétif, en nette amélioration ces dernières semaines, recevra l'ES Mostaganem avec l'objectif de glaner trois points supplémentaires afin de poursuivre sa remontée au classement.

Enfin, le MB Rouissat tentera de consolider sa position en prenant le meilleur sur l'ASO Chlef, dans une confrontation où chaque point pèsera lourd.

H.M.

Le programme :

Jeudi 26 février :

MCA-JSK (22h)

CSC-CRB (22h)

Vendredi 27 février

MCEB-USMA

(14h30)

JSS-ESBA (22h)

PAC-MCO (14h30)

ESS-ESM (22h)

MBR-ASO (22h)

USMK-OA (14h30)



MCOran

Un match à huis clos pour le Mouloudia

La Commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a infligé au MC Oran un match à huis clos, a indiqué l'instance dirigeante mardi dans un communiqué publié sur son site officiel.

Cette sanction intervient suite à «l'allumage et au jet de fumigènes (cinquième infraction)» par les supporters oranais lors de la rencontre ayant opposé leur équipe au MC Alger (victoire 2-1), vendredi dernier, dans le cadre de la 20e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis.

Outre le huis clos, la Commission de discipline a infligé trois amendes au club de la capitale de l'Ouest : une première d'un montant d'un million de dinars (1.000.000 DA) pour l'allumage et le jet de fumigènes, une deuxième de 100.000 DA pour intrusion de personnes non autorisées sur le terrain et une troisième de 50.000 DA pour mauvaise organisation de la rencontre, précise la même source. Par ailleurs, le gardien de but du Paradou AC, Toufik Moussaoui, est suspendu pour quatre matchs, dont un avec sursis, en raison de son «expulsion lors du match face à l'Olympique Akbou» (défaite 3-4), samedi dernier lors de la 20e journée, après avoir reçu deux avertissements, en plus de propos déplacés envers l'arbitre. Une amende de 200.000 DA lui a également été infligée. De leur côté, Kheniche Morteza Kheireddine (MC El Bayadh) et Bout Mostefa Rezekallah (JS Kabylie) ont été suspendus pour un match, suite à leur expulsion lors des rencontres face respectivement au CR Belouizdad (0-0) et à l'ES Mostaganem (2-2).

EN

Petkovic devrait être prolongé

L'avenir de Vladimir Petković à la tête de l'équipe d'Algérie de football semble s'inscrire dans la durée. Alors que son contrat actuel court jusqu'après la Coupe du monde 2026, plusieurs sources évoquent déjà une prolongation qui pourrait le mener jusqu'en 2029. Une tendance forte, même si le dossier reste encore à un stade préliminaire. Selon différentes indiscretions, la Fédération algérienne de football a entamé des discussions avec le technicien suisse en vue d'un nouveau bail. Certaines fuites parlent d'une prolongation jusqu'en 2028, voire 2029, preuve de la volonté de miser sur la stabilité. Cependant, les négociations n'en sont qu'à leurs débuts. Plusieurs détails contractuels restent à définir, notamment les objectifs à long terme et les conditions liées aux performances, notamment après le Mondial. Arrivé en 2024 pour succéder à Djamel Belmadi, Petković a rapidement redonné un nouvel élan aux Verts. Le sélectionneur a notamment conduit l'Algérie vers une qualification convaincante pour la Coupe du monde 2026, tout en atteignant les quarts de finale de la CAN 2025. Du côté de la FAF, la maison vise à installer un projet durable. Le président Walid Sadi souhaite éviter toute instabilité à la tête de la sélection, surtout à l'approche d'une période charnière marquée par une transition générationnelle après 2026. Si les discussions aboutissent, cette prolongation jusqu'en 2029 viendrait récompenser le travail accompli et offrir à l'Algérie une continuité précieuse dans son développement sportif.

Un stage XXL en juin pour les Verts

Par ailleurs et à quelques mois du coup d'envoi de la Coupe du monde 2026, la préparation de l'équipe d'Algérie de football se précise, même si certaines zones d'ombre subsistent encore. Selon les informations rapportées par le média Echorouk, les Verts pourraient disputer deux matchs amicaux de prestige en juin, face aux Pays-Bas et à l'Italie. Le premier rendez-vous mènerait les hommes de Vladimir Petković à Amsterdam pour y affronter les Équipe des Pays-Bas de football. Cette rencontre, évoquée depuis plusieurs semaines, représenterait un véritable test grandeur nature face à une nation européenne reconnue pour sa rigueur tactique et son intensité. A quelques jours du Mondial, ce duel permettrait au sélectionneur national d'évaluer son groupe face à une opposition de très haut niveau, dans un contexte proche de celui de la compétition officielle. Le second match pourrait opposer l'Algérie à l'Italie. Toutefois, cette affiche reste conditionnée à la qualification de la Nazionale pour la Coupe du monde. L'Italie devra en effet passer par les barrages européens en mars pour valider sa présence. Autre élément important : cette rencontre devrait se dérouler aux États-Unis, un des pays hôte du tournoi, et où les Fennecs disputeront leurs premiers matchs de la compétition mondiale. Un choix stratégique, permettant aux coéquipiers de Riyad Mahrez de s'acclimater aux conditions locales avant le début de la compétition. Après une fenêtre internationale de mars déjà bien remplie (Guatemala le 27 mars / Uruguay le 31 mars), ces deux potentiels chocs marqueraient une montée en puissance claire dans la préparation algérienne.



Ligue des champions

L'Inter éliminé par Bodo Glimt, l'Atlético passe

L'Inter Milan a connu une désillusion majuscule, mardi soir, à Giuseppe Meazza, en perdant aussi le retour de son barrage de Ligue des champions contre les Norvégiens de Bodo Glimt (2-1), soirée qui a vu l'Atlético Madrid se qualifier tranquillement contre Bruges (4-1).

L'Inter Milan, finaliste de la dernière édition de la C1 et 10e de la phase de ligue, pensait avoir hérité d'un tirage favorable pour ces barrages d'accession en huitièmes de finale. Mais les hommes de Cristian Chivu sont tombés sur un os venu du froid, un club qui vient de gagner quatre matches d'affilée dans la compétition, en comptant le match aller détonnant (3-1). Peter Hauge a glacé San Siro en reprenant un ballon repoussé par le portier suisse Yann Sommer après une perte de balle coupable de Manuel Akanji (58e). Le même Akanji a trouvé ensuite le poteau dix minutes plus tard. Puis une contre-attaque éclair, de celles qui venaient de l'Inter lui-même la saison dernière, conclue par Hakon Evjen, a tué tout suspense (72e), avant une réduction du score inutile. La réussite des Jaunes était d'autant plus cruelle que l'Inter a dominé toute la partie, sans se créer beaucoup d'occasions toutefois.

Bodo Glimt, euphorique au coup de sifflet final, défiera soit Manchester City soit le Sporting Portugal en huitièmes de finale. **L'Atlético facile, Newcastle qualifié** Après le match aller à Bruges (3-3), l'Atlético Madrid semblait encore être lancé dans un match compliqué aux multiples rebondissements lorsque les Belges ont répondu à son ouverture du score, en première



mi-temps. Mais c'était sans compter la finition chirurgicale du Norvégien Alexander Sorloth, auteur d'un triplé. Finalement, la soirée fut sans suspense (4-1) et les coéquipiers d'Antoine Griezmann purent savourer une union avec leur public au stade Metropolitano. Les Madrilènes affronteront Tottenham ou Li-

verpool en huitièmes de finale. Le Bayer Leverkusen a, de son côté, réussi à tenir le bon résultat obtenu sur la pelouse de l'Olympiakos à l'aller (2-0) pour se qualifier, sans grand éclat (0-0). Les Allemands retrouveront soit leurs voisins du Bayern Munich, qui les avaient éliminés au même stade l'an dernier,

soit Arsenal, dans les deux cas un très gros morceau. Enfin, Newcastle a de nouveau gagné contre Qarabag, éreinté à l'aller sur ses terres (6-1) mais qui a cette fois vendu plus chèrement sa peau à Saint James' Park (3-2). Le club du nord de l'Angleterre affrontera Chelsea ou Barcelone en huitièmes de finale.

BATTANT FACILEMENT QARABAG

Newcastle pour la première fois en 8es

Impérial en barrages aller (6-1), en service minimum mardi au retour (3-2), Newcastle s'est qualifié pour la première fois de son

histoire en huitièmes de finale de la Ligue des champions, où l'attendaient les cinq autres clubs anglais. A Bakou à l'aller, Newcastle n'avait fait qu'une bouchée de Qarabag avec notamment un quadruplé d'Anthony Gordon. L'ailier a débuté la manche retour sur le banc des remplaçants mais ses partenaires ont lancé la rencontre sur les mêmes bases, avec des buts très précoces de Sandro Tonali (5e, 1-0) et Joelinton (6e, 2-0). Le gardien N.2 Aaron Ramsdale, titularisé à St James' Park, n'a quasiment rien eu à faire avant la mi-temps, si ce n'est sur une frappe de Camilo Duran qu'il a bien maîtrisée (41e). La belle mécanique des Anglais s'est pourtant mise à dérailler sérieusement en seconde période, défensivement par-

lant surtout, dans des proportions qui auraient pu être inquiétantes dans d'autres circonstances. Le défenseur central Dan Burn a été battu à la course par Duran (51e, 2-1) puis il a commis une main à l'origine d'un pénalty, manqué par le tueur mais qu'Elvin Cafarqliyev a bien suivi (57e, 3-2). Entre-temps, Sven Botman est venu placer une tête sur corner (52e, 3-1). Arsenal, Chelsea, Liverpool, Manchester City et Tottenham avaient déjà obtenu un billet direct en terminant parmi les huit meilleures équipes de la phase de ligue. Newcastle a eu deux matches en plus mais il les a transformés en formalité face au club azerbaïdjanais, inexpérimenté sur la scène continentale et très éloigné du niveau de la riche Premier League.

MANCHESTER UNITED

Morgan Gibbs-White pour suppléer Bruno Fernandes

Bien qu'il soit sans doute le meilleur joueur de Manchester United depuis son arrivée en 2020, l'avenir de Fernandes à Old Trafford est loin d'être certain. A 31 ans, il a donné ses meilleures années aux Red Devils et a remporté une FA Cup et une Carabao Cup, mais selon certaines rumeurs, il pourrait quitter le club cet été pour relever un nouveau défi. Il a été associé à la Saudi Pro League et au Real Madrid, bien que ce dernier transfert ait récemment été démenti. Un joueur pressenti pour remplacer Fernandes est la star de Chelsea Cole Palmer. L'ancien attaquant de Manchester United Louis Saha a récemment fait part de son admiration pour la polyvalence de la star anglaise. Il a déclaré: «Ce serait incroyablement excitant de voir Cole Palmer à Manchester United. Il ne joue plus pour Manchester City... Il peut jouer pratiquement partout en attaque. Il a réussi à jouer dans l'équipe de Chelsea avec peut-être 10 types d'attaquants différents et il est toujours resté le joueur principal. Cela montre à quel point il est fiable. Si Bruno Fernandes quitte Man Utd, Cole Palmer serait le remplaçant idéal. C'est un joueur passionnant et encore jeune, il a l'énergie et la confiance qui conviendraient parfaitement à Old Trafford.» Le Daily Mail affirme désormais que Manchester United a rejoint plusieurs rivaux de Premier League dans le suivi de Gibbs-White, tout en précisant immédiatement que le club ne souhaite pas enfreindre la nouvelle grille salariale mise en place. Les recrues phares de l'été, Bryan Mbeumo, Matheus Cunha et Benjamin Sesko, ont tous signé des contrats avec des salaires avoisinant les 150 000 £ par semaine, et Gibbs-White devrait signer des conditions similaires s'il souhaite rejoindre le club. Gibbs-White a connu une saison 2024-25 exceptionnelle, Forest s'étant qualifié pour l'Europa League sous la houlette de l'ancien entraîneur Nuno Espirito Santo. Il a marqué sept buts et délivré huit passes décisives en 34 apparitions en Premier League. Ses statistiques sont correctes pour la saison en cours, avec six buts marqués dans l'élite anglaise, et il a récemment inscrit ses premiers buts européens de la saison lors de l'impressionnante victoire à Fenerbahçe la semaine dernière.

MONDIAL-2026

Infantino rassure malgré les violences au Mexique

Le président de la Fifa, Gianni Infantino, s'est dit mardi serein au sujet de l'accueil par le Mexique de certains matches de la Coupe du monde de football 2026, après une vague de violence dans le pays liée à la mort d'un puissant baron de la drogue. Des dizaines de morts, des véhicules incendiés, des commerces fermés, des routes bloquées et un climat de terreur ont paralysé une grande partie du pays latino-américain dimanche, après la mort de Nemesio Oseguera, alias «El Mencho», chef du puissant cartel Jalisco Nueva Generacion (CJNG), lors d'une opération militaire. Mais le patron de la Fédération internationale de football s'est voulu rassurant à moins de quatre mois du début du Mondial, que le Mexique co-organise avec les Etats-Unis et le Canada du 11 juin au 19 juillet. Interrogé par l'AFP à Barranquilla, dans le nord de la Colombie à l'occasion d'un événement de la fédération nationale de football, Gianni Infantino s'est dit «très tranquille» et a assuré que «tout va très bien, tout sera fantastique». «Nous avons pleinement confiance en le Mexique et en sa présidente (Claudia Sheinbaum)», a-t-il ajouté, affirmant être «en contact régulier» avec les autorités locales et suivre «la situation». Il s'agit de ses premières déclarations après les violences qui ont éclaté dimanche dans une grande partie du Mexique, dont Guadalajara (ouest) qui doit accueillir quatre rencontres du Mondial-2026. Lors de l'opération militaire pour la capture du baron de la drogue et les représailles émanant du cartel qui ont suivi, 25 membres de la garde nationale, ainsi qu'un agent de sécurité, un fonctionnaire du parquet et une civile ont été tués, ainsi que 46 membres présumés de l'organisation criminelle. Quelque 10.000 soldats ont été déployés pour rétablir l'ordre. La présidente mexicaine, Claudia Sheinbaum, a écarté mardi tout risque pour les supporters de foot se rendant à Guadalajara, assurant que «toutes les garanties» de sécurité seraient réunies. En plus des quatre rencontres du Mondial, dont un match Uruguay-Espagne en phase de poule, Guadalajara accueillera en mars, conjointement avec Monterrey (nord-est), les barrages qui désigneront les deux dernières des 48 sélections qualifiées. A Mexico et Monterrey, les deux autres villes mexicaines hôtes de la Coupe du monde, aucun incident violent n'a été signalé. La fédération portugaise de football a remis en question la participation de son équipe à un match amical en mars à Mexico, en raison de «la situation délicate» que traverse le pays, selon un communiqué.

LES MOTS CROISÉS

LES MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT

I. Bon chanteur et spécialiste du crochet. II. Réponse à référendum. Elle ne se méfie pas. III. Coin perdu. Dans le coup. IV. Décrépite. Traînard. V. Rose coupée en deux. Ouvrent les portées. VI. Jamais entendu parler. Terre du potier. VII. Préposition. Héros suisse. VIII. Salaire ou dividende. Largeur de tapissier. IX. Dignitaires polonais.

VERTICALEMENT

1. Ne sont pas forcément dépourvus de nobles sentiments quand ils s'allient à l'aristocratie. 2. Alternative. Paquet de vers. 3. Endroit signalé. Part. 4. Rejeter. 5. Donna le sein à Dionysos. 576 mètres. Opéra à l'est. 6. Chevelue, au grand dam de Jules César. Celés. 7. Pour faire court, c'est vraiment nickel. Pour suspendre les carcasses. 8. Du genre à se laisser tondre la laine sur le dos. Passe à Rennes. 9. Invisibles, elles permettent de garder l'oeil nu.

123456789

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

MOTS MÊLÉS

Le mot-mystère est : FuKushima

ABSOLUE
AGRUME
ALAMBIC
AMBRE
BENJOIN
BERGAMOTE

CARDAMOME
CEDRE
CIVETTE
COLOGNE
CORNUÉ
DIFFUSE

DISTILLER
DOMINANTE
ECORCE
ENCENS
FLORAL
FLUIDE

FOUGERE
FRAGRANCE
FRAIS
GOMME
HERBE
HUILE

JASMIN
LAVANDE
MIMOSA
MUSQUE
NEROLI
ODEUR

OLFACTIF
ORIENTAL
PARFUM
PATCHOULI
PETALES
RESINE

ROMARIN
SANTAL
SENTEUR
VANILLE
VERVEINE
VETIVER

S E L A T E P B E N J O I N E
I P D H E R B E V L A T N A S
I L A N Y F E E U Q S U M H U
V L O R A G R U M E M L E U F
E A U R F V G A A N I U T I F
T T N O E U A N G D N C T L I
I G N I H N M L I R A C E E D
V S N A L C O S O R A Y V N L
E E A B N L T C D F A N I I A
R N M S L I E A L G L M C S R
E T B O L A M O P N O U O E O
G E R L C O L O G N E M I R L
U U E U M R U E D O I G M D F
O R I E N T A L A M B I C E E
F R A I S N E C N E C O R C E

SOUVERAIN
REPRÉSEN-
TANTE

ENGUEU-
LADÉ
LUNETTEUX

BRILLE DE
LOIN
BICHONNÉ

PLANCHES A
DESSIN
BAT LE
ROI

OISEAU
MIGRATEUR
TRANSPORT
PARISIEN

PLAN
D'ÉPARGNE
BOISSON
DU MATIN

JOUEURS
DE BASKET
PEINTRE
FRANÇAIS

PAREIL
RÉCOLTE

MÂCHOIRE
FATIGUÉE

PLONGÉ

RAT OU
SOURIS
UN GARS

JOYEUX
COUP DE
PIED

CHANDELLE

DIMINUTIF
VALLÉE
INCENDÉE

MAL À
L'ESTOMAC
AUTHEN-
TIQUE

SIGLE
EUROPÉEN
FÉTAFO

EXIGIBLE

VICTOIRE DE
NAPOLEON
AVANT LES
POISSONS

PARTICULE
CROCHET
DE
BOUCHER

ULTIMATUM

BONGEA
EXTORSION
DE FONDS

ARÔME
COURSES

SERVICES
NON
RENDUS

DÉCHET
HUMAIN

PASSAGE
LIBRE

PAYS
ENGOUILLÉ
TRIBUNAL

ÉLIMINE
MALADIE
HONTEUSE

SENTIR
HAMELLE

TONNEAU

SAUR LE
TAPIS
FAISAIT
UNE CHÊTE

DISPERSÉ
DRAME
JAPONAIS

CONFÈRE
DANS

FOXÉ

BOÎTE A
CRAYONS

SANS
TRACE

4813

64

57

3621

3569126

783758

23

46

1

SUDOKO

LES MOTS CROISÉS

SOLUTION
LES MOTS FLÉCHÉS

Musique andalouse

Dounya El-Djazairia fait vibrer le malouf à Alger

Au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, la chanteuse a offert une soirée dédiée au malouf constantinois, révélant la force et la finesse de ce patrimoine musical.



NASSIM TERKI

Le Palais de la Culture Moufdi-Zakaria a accueilli une soirée consacrée au malouf, dans un format qui a permis de redécouvrir cette tradition musicale andalouse telle qu'elle s'est perpétuée en Algérie. Le récital porté par Dounya El-Djazairia s'est inscrit dans une démarche de transmission, en s'appuyant sur un répertoire exigeant où la complexité formelle dialogue avec la charge émotionnelle. Le cœur de la soirée s'est articulé autour du malouf constantinois, tradition musicale structurée par des noubas, des qadriates et des zedjoul. Héritier de la grande école andalouse, ce répertoire se caractérise par des constructions mélodiques élaborées, des cycles rythmiques précis et un usage nuancé de la modulation. Longtemps dominé par les voix masculines, il connaît depuis quelques années un renouvellement porté par des interprètes féminines qui s'y engagent tout en respectant ses codes. Dans ce cadre, la prestation de Dounya El-Djazairia s'est distinguée par la rigueur vocale et la maîtrise stylistique. Son interprétation a mis en avant un travail attentif sur les timbres,

les respirations et l'articulation des phrasés. La chanteuse a construit un lien continu avec l'auditoire en alternant pièces introspectives et séquences plus expansives, privilégiant une approche fidèle aux traditions constantinoises tout en y apportant une sensibilité contemporaine. La justesse des transitions et la précision des ornements ont créé un ensemble cohérent, marqué par une volonté de rendre audible la richesse du patrimoine sans l'alourdir. La soirée a également rappelé le parcours de l'artiste, formée et encouragée par plusieurs maîtres du malouf et de la musique andalouse. Parmi eux, le grand interprète constantinois Mohamed Tahar Fergani, dont l'héritage pèse encore sur l'ensemble du répertoire. S'ajoutent les enseignements de Mohamed Hamma, de Ziad Gharsa et de Cheikh Salah Boukli, qui lui ont transmis des méthodes de travail fondées sur la rigueur et la continuité de l'école constantinoise. Cette formation plurielle lui permet aujourd'hui de collaborer avec des musiciens issus des orchestres les plus reconnus de la ville de Constantine et d'enregistrer des œuvres qui s'inscrivent dans la préservation de la tradition. Le dispositif scénique,

sobre, a mis en valeur la voix de l'interprète et les instruments qui l'accompagnent. Les musiciens ont assuré une présence discrète mais déterminante, soutenant les variations mélodiques et donnant aux pièces leur amplitude. Le choix des noubas interprétées, alternant entre répertoires classiques et pièces rarement présentées en concert, a contribué à restituer l'épaisseur historique du malouf. L'essentiel de la soirée a reposé sur la capacité de Dounya El-Djazairia à porter le sens des textes et à transmettre les nuances affectives propres au malouf : la nostalgie, la retenue, l'élégance mélodique. L'interprète a proposé une lecture qui ancre cette tradition dans le présent sans dévier des cadres qui en assurent la cohérence. Le public, rassemblé dans une salle attentive, a pu redécouvrir un pan essentiel du patrimoine musical algérien, à travers une interprétation qui met en lumière sa complexité, sa beauté et sa capacité à résonner encore dans le présent. Cette soirée s'inscrit dans une dynamique de valorisation d'un héritage qui continue d'être transmis, revistité et pratiqué par de nouvelles générations d'artistes.

Slimane Azem, une voix majeure de l'exil kabyle

Figure centrale de la chanson kabyle du XX^e siècle, Slimane Azem demeure associé à l'expression de la nostalgie du pays et aux parcours d'émigrés nord-africains installés en Europe. Son œuvre, marquée par une écriture sensible et engagée, a accompagné plusieurs générations de travailleurs déracinés. Né le 19 septembre 1918 à Agouni Gueghrane, dans les montagnes du Djurdjura, il grandit dans un milieu paysan et découvre très tôt la poésie kabyle. À l'école, il se familiarise également avec les fables de Jean de La Fontaine avant de quitter l'enseignement pour travailler, dès l'âge de 11 ans, comme ouvrier agricole chez un colon français. En 1937, il gagne la France et s'installe à Longwy où il est employé dans une aciérie,

puis mobilisé au début de la Seconde Guerre mondiale. Il travaille ensuite comme électricien dans le métro parisien avant d'être envoyé en Allemagne dans le cadre du service du travail obligatoire, de 1942 à 1945. Après la Libération, il ouvre un café fréquenté par la communauté kabyle à Paris, où il commence à chanter et à composer, encouragé par d'autres artistes de l'immigration. En 1951, il enregistre A Muh A Muh, une complainte de l'exil inspirée du poète Si Mohand u Mhand. La chanson rencontre un écho immédiat au sein de la diaspora. Ses textes abordent la séparation d'avec la terre natale, les difficultés sociales rencontrées par les travailleurs émigrés et les injustices liées à la condition coloniale. Il compose également des titres explicitement engagés, tels que Effegh ay ajrad tamurt-ih, devenu l'un des symboles culturels de la contestation. Dans les années 1970, l'artiste s'impose comme

l'un des musiciens algériens les plus écoutés en France. En 1971, il reçoit un disque d'or confirmant une popularité dépassant largement le public kabyle. Il enregistre aussi des chansons en français, dont Algérie mon beau pays et La Carte de résidence, qui évoquent la mémoire du pays d'origine et les réalités administratives et sociales de la vie d'émigré. Installé dans une ferme à Moissac, où il cultive figuiers et oliviers, il poursuit son activité artistique jusqu'à sa mort, le 28 janvier 1983. Son répertoire continue aujourd'hui d'être repris par de nombreux chanteurs algériens. En France, sa mémoire est également honorée, notamment par une place portant son nom dans le 14^e arrondissement de Paris, signe d'une reconnaissance durable de son rôle dans la transmission de la culture amazighe et de l'histoire migratoire.

Ramadhan à Ouargla

Les nuits culturelles commencent

Les soirées « Layali Ramadhan » ont été lancées lundi soir à la Maison de la culture Moufdi-Zakaria, coïncidant avec la cinquième nuit du mois sacré. La cérémonie d'ouverture a pris la forme d'une veillée d'inchad animée par la troupe artistique El Anadel, attirant un large public venu assister aux premiers rendez-vous culturels de Ramadhan. Marquée par une atmosphère à la fois recueillie et chaleureuse, la soirée inaugurale a également introduit un concours interactif intitulé « Layali El Ouns ». Pensé comme un moment d'échange avec les spectateurs, il a installé d'emblée une dynamique participative autour de la fête culturelle.

La Direction de la culture et des arts de la wilaya de Ouargla déploie, pour l'ensemble du mois, un programme étendu mêlant concerts de madih, sessions d'inchad religieux et prestations de troupes locales. Plusieurs espaces culturels de la wilaya sont mobilisés pour accueillir ces rencontres. Les soirées musicales consacrées au patrimoine saharien occupent également une place centrale, offrant un panorama des traditions musicales de la région.

Dans cette ambiance propre au Ramadhan, les accords d'oud accompagnent lectures poétiques et rappels des usages liés au mois sacré, ravivant l'esprit des veillées d'autrefois. Le concours « Layali El Ouns », lancé dès la soirée d'ouverture, se poursuit chaque nuit après la prière des tarawih. Conçu comme un temps de divertissement et de découverte, il met les spectateurs au cœur de l'animation. Cette interaction régulière vise à renforcer la cohésion entre les différents publics et les acteurs culturels locaux, faisant du concours un élément structurant des soirées ramadhanesques. Le programme du mois comprend également des concours de récitation du Coran, de hadith ainsi que d'autres compétitions culturelles portant sur les traditions liées au Ramadhan. Des ateliers artistiques et pédagogiques sont proposés aux enfants, y compris à ceux en situation de handicap, témoignant d'une volonté d'ouverture et d'inclusion. Projections cinématographiques, pièces de théâtre et conférences à caractère religieux et intellectuel « complètent » la programmation, offrant des espaces de réflexion en parallèle des moments festifs. À Ouargla, le Ramadhan se vit autant dans les foyers que dans les lieux publics. Les « soirées culturelles » deviennent un espace de rencontre entre générations, où spiritualité, héritage local et animation populaire se croisent. Au fil des nuits, la ville s'anime de chants, d'échanges et de rassemblements, confirmant la place centrale que tient la culture dans le vécu ramadhanesque de la wilaya.

Rédaction Culture

Trait d'esprit

“Il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n’a pour bornes que les forces de l’individu, de la liberté civile qui est limitée par la volonté générale.”

Jean-Jacques Rousseau

Vols perturbés à Alger et Oran Air Algérie s’excuse

Air Algérie a annoncé hier matin d’importantes perturbations sur ses vols au départ et à l’arrivée des aéroports d’Alger et d’Oran, en raison d’un brouillard dense et persistant. Dans un communiqué, le groupe a expliqué que ces conditions météorologiques ont entraîné des retards, des annulations et des modifications d’horaires, des aléas qualifiés de « circonstances indépendantes de [sa] volonté ». La compagnie aérienne a présenté ses « sincères excuses » aux passagers pour les désagréments causés, tout en assurant que tous ses moyens sont mobilisés pour garantir une prise en charge optimale des voyageurs



concernés. Air Algérie a également remercié ses clients pour leur compréhension et les a invités à se rapprocher de son centre d’appel (au 3302) ou de leurs agences commerciales habituelles pour obtenir des informations actualisées sur leurs vols.

Béjaïa L’ONOU renforce la restauration dans les cités universitaires

PAR IDIR MEHDAOUI

Le mois sacré de Ramadhan constitue une période particulière et cruciale dans la vie des étudiants en Algérie. Durant cette période, la restauration au sein des résidences universitaires devient un enjeu central pour des milliers d’étudiants, tant sur le plan nutritionnel que sur le plan organisationnel. Dans ce contexte, le système de restauration des cités universitaires a suscité une attention particulière, bénéficiant d’un encadrement renforcé. Cette démarche fait suite aux instructions émises par le directeur général de l’Office national des œuvres universitaires, M. Mezough Adel, adressées notamment aux Directions des œuvres universitaires (DOU) de Béjaïa et d’El Kseur. Des mesures spécifiques ont ainsi été mises en place pour assurer des conditions optimales de restauration dans ces établissements. Ces directives s’inscrivent dans une volonté de moderniser et de professionnaliser

la gestion des œuvres universitaires. Le directeur général a souligné l’importance d’une supervision accrue, en demandant une présence renforcée des directeurs des résidences et des chefs de service pendant les moments clés, notamment lors de la préparation et de la distribution des repas d’iftar et de S’hour. Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur la responsabilisation des gestionnaires locaux, invitant chaque DOU à adapter les orientations nationales aux spécificités de leurs territoires respectifs. Les initiatives mises en œuvre montrent clairement que la restauration universitaire dépasse le cadre d’un simple service logistique. Elle s’impose comme un élément fondamental pour le bien-être et la réussite académique des étudiants. Le Ramadhan apparaît ainsi comme un moment propice non seulement à l’adaptation organisationnelle, mais aussi à l’amélioration durable de la qualité des services des œuvres universitaires en Algérie.

Triki domine le triple saut mondial



Le sauteur algérien Yasser Mohamed Tahar Triki a remporté le titre de la série mondiale « Indoor Tour Gold » dans l’épreuve du triple saut en salle, à la suite de sa brillante performance lors du meeting international d’athlétisme de Liévin (France). Le sacre de Triki est intervenu grâce à un saut impressionnant de 17,35 mètres, meilleure performance mondiale de la saison, qui lui a valu la note maximale (10 points), et ce, malgré sa participation à un seul meeting. Une preuve éclatante de son excellente préparation et de sa capacité à briller lors des grands rendez-vous avec un minimum de participations et un rendement

technique optimal. Ce nouvel exploit vient enrichir le palmarès déjà bien garni du champion algérien, médaillé d’argent aux championnats du monde en salle 2024 à Glasgow, cinquième aux Jeux olympiques de Tokyo 2020, quatrième aux championnats du monde 2025 et cinquième lors de l’édition 2022, en plus de sa troisième place à la finale de la Ligue de diamant 2025. Avec ce nouveau titre, Triki envoie un message fort à ses rivaux avant les prochaines échéances internationales, confirmant sa place parmi l’élite mondiale du triple saut et continuant d’honorer les couleurs nationales sur les plus grandes scènes internationales.

LEILA ASLAOUI ET DONG GUANGLI ÉVOQUENT LA COOPÉRATION JUDICIAIRE ET LA BONNE GOUVERNANCE

La présidente de la Cour constitutionnelle, Leila Aslaoui, a reçu hier l’ambassadeur de Chine en Algérie, Dong Guangli, pour une visite de courtoisie au siège de l’institution. Lors de cet entretien, les deux parties ont réaffirmé l’amitié historique et la solidité des relations entre l’Algérie et la Chine, saluant la qualité de leur coopération dans divers domaines. Elles ont également exploré des pistes pour renforcer



leur collaboration en matière de justice constitutionnelle, de promotion de la culture constitutionnelle et de bonne gouvernance. L’ambassadeur chinois a particulièrement salué les réformes engagées par l’Algérie pour consolider un État de droit, qu’il a qualifié de « pierre angulaire de la croissance et de la stabilité économiques et sociales ». Cette rencontre s’inscrit dans la dynamique de partenariat continu entre les deux pays.

L'EXPRESS

LUTTE ANTITERRORISTE ET CRIMINALITÉ ORGANISÉE

L’ANP multiplie les coups de filet

Un terroriste s’est rendu aux autorités militaires d’In Guezzam et cinq éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l’Armée nationale populaire (ANP) dans différentes opérations à travers le territoire national, durant la période du 18 au 24 février en cours, a indiqué hier un bilan opérationnel de l’ANP.

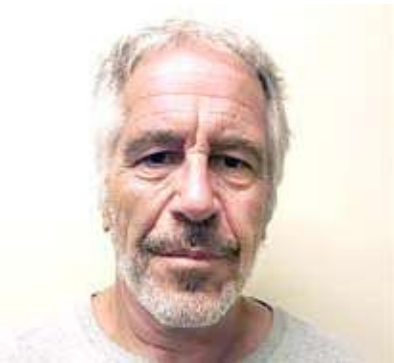
« Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte anti-terroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l’ANP ont exécuté, durant la période allant du 18 au 24 février 2026, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national », précise la même source. « Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce aux efforts des unités de l’ANP, le terroriste dénommé H.A., alias Abou Nour El-Houda, s’est rendu aux autorités militaires d’In Guezzam en 6^e Région militaire. En sa possession, un pistolet-mitrailleur de type Kalachnikov, une quantité de munitions et divers effets, alors que d’autres détachements de l’ANP ont arrêté cinq éléments de soutien aux groupes terroristes, dans différentes opérations à travers le territoire national. » Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et « en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l’ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, lors d’opérations exécutées à travers les régions militaires, 49 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d’introduction de 2 quintaux et 89 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc,



alors que 49,7 kilogrammes de cocaïne et 582 961 comprimés psychotropes ont été saisis ». À Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah, In Guezzam, Illizi et Djanet, « des détachements de l’ANP ont arrêté 334 individus et saisi 33 véhicules, 150 groupes électrogènes, 102 marteaux-piqueurs, 2 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités de mélange d’or brut et de pierres et d’équipements utilisés dans des opérations d’orpaillage illícite ». De même, « 21 autres individus ont été appréhendés et 1 fusil-mitrailleur, 1 fusil de chasse, 18 147 litres de carbu-

rant, 366 quintaux de tabacs et 55 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande ont été saisis, et ce, lors d’opérations distinctes », note la même source. Par ailleurs, les garde-côtes « ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d’émigration clandestine et procédé au sauvetage de 254 individus à bord d’embarcations de construction artisanale, alors que 280 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national », conclut le bilan opérationnel de l’ANP. ■

Maroc, l’ultime refuge raté de Jeffrey Epstein



Quelques semaines avant son arrestation en 2019 pour trafic sexuel, Jeffrey Epstein tentait d’acquérir un luxueux palais près de Marrakech, le domaine de Bin Ennakhil, pour près de 25 millions d’euros. Ce refuge discret, entouré de hauts murs, devait lui servir d’échappatoire, mais aussi, selon les enquêtes, de base pour étendre son réseau de recrutement de jeunes filles. Le financier avait monté un schéma offshore sophistiqué, impliquant des sociétés au Liechtenstein et des fiducies

aux îles Vierges britanniques. Mais face à la pression médiatique et judiciaire, les banques ont bloqué ses transferts, empêchant la finalisation de l’achat. Arrêté le 6 juillet 2019, Epstein n’aura jamais pu concrétiser ce projet, ni faire du Maroc son ultime repaire. Des documents révèlent que ses liens avec le pays remontaient aux années 2000, avec des tentatives de recrutement de jeunes femmes locales pour son réseau. Son rêve marocain s’est achevé dans le scandale. ■